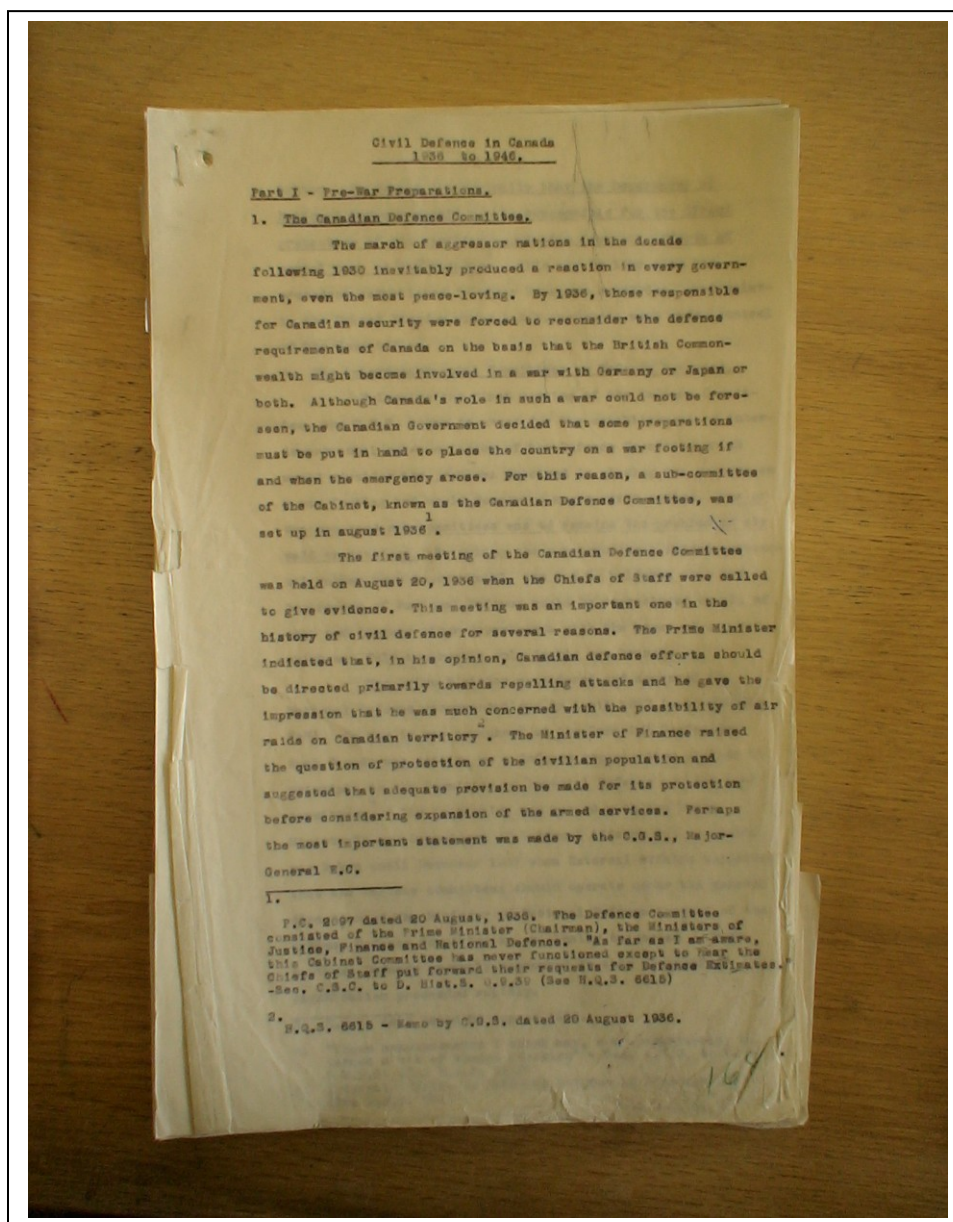
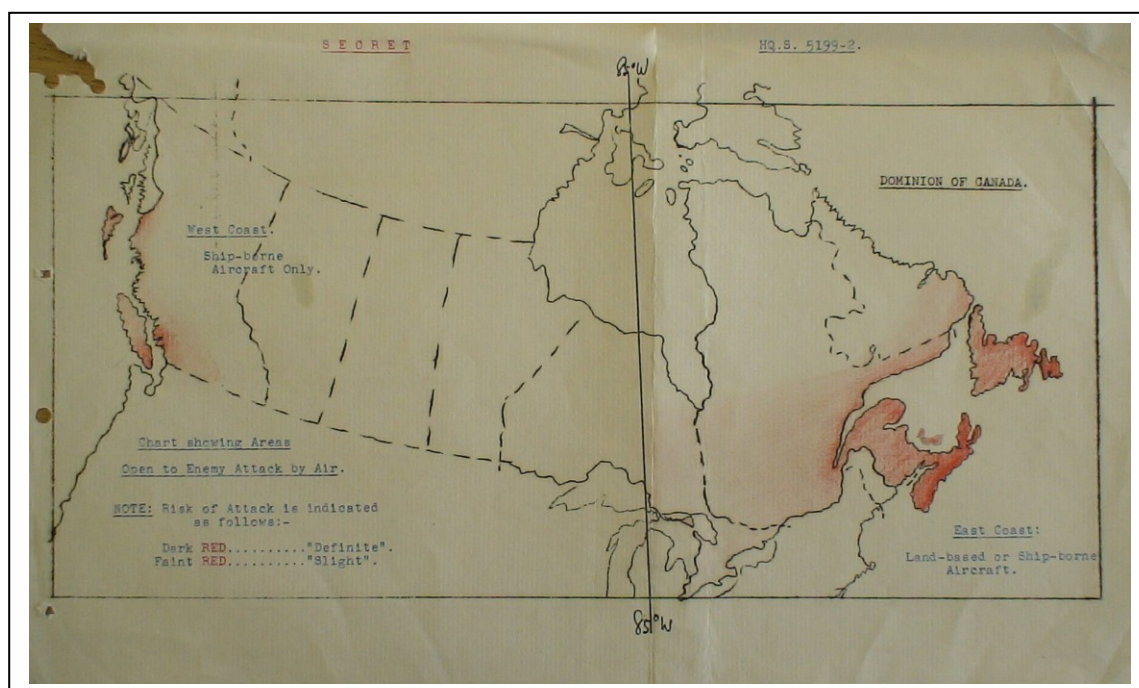


ILLUSTRATIONS



[Courtoisie de la Bibliothèque de Sécurité publique Canada]

Dans un article qu'il publie en 1982 dans la revue *Emergency Planning Digest*, Joseph Scanlon avance que *Civil Defence in Canada, 1936-1946*, le document fondateur de l'histoire de la protection civile au Canada, serait dû à la plume du premier coordonnateur de la Défense civile du Canada, Frank Worthington et que ce dernier aurait même tenté à l'époque de le faire publier. Worthington a effectivement essayé de faire publier le manuscrit en 1954, mais n'a pas réussi à convaincre Harvey Adams, alors directeur de la Division des Services d'information du ministère de la Santé et du Bien-être social, du bien-fondé de son projet. Par ailleurs, la documentation officielle indique que l'auteur du manuscrit est le major Robert John Rannie, temporairement rappelé à l'été 1949 pour effectuer la recherche et la rédaction du document.



[Courtoisie de BAC, RG 2, Vol. 1741, CP 2/9660, 10 décembre 1941]

Carte des zones designées « à risque » annexée au décret que le gouvernement du Canada adopte dans les jours qui suivent l'attaque de Pearl Harbor en décembre 1941.



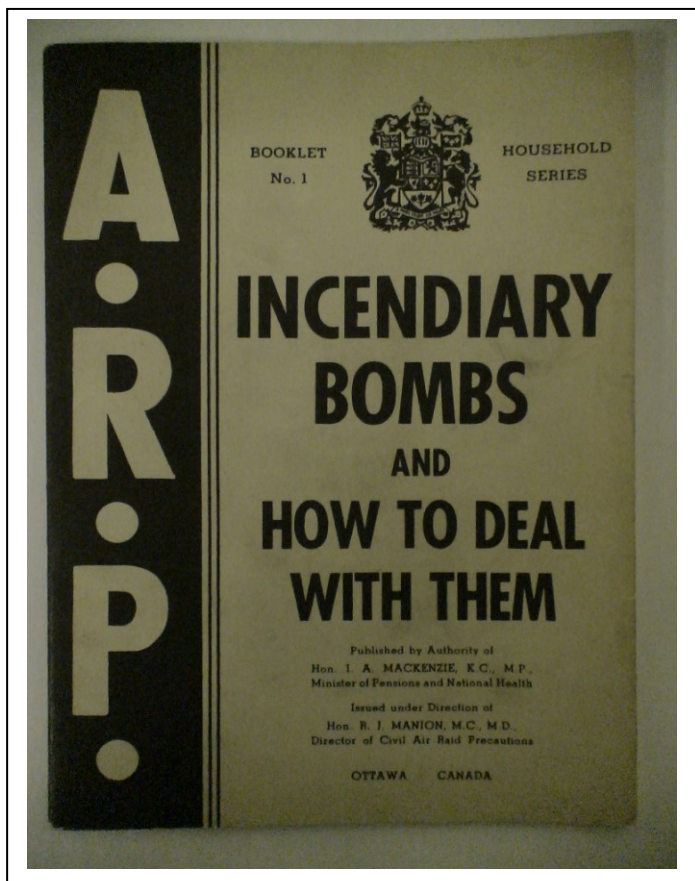
[Courtoisie du Musée canadien de la guerre]

Affiche de l'Organisation des précautions contre les raids aériens.



[Photo tirée de *Soldiers and Politicians : The Memoirs of Lt.-Gen. Maurice A. Pope C.B., M.C.*, Toronto, UTP, 1962]

Maurice Pope est intimement lié au travail des six sous-comités interministériels que crée le Décret 531 du Conseil privé en mars 1938 afin de faire rapport sur « the practical problems concerning Canada which might arise in time of war or emergency... ». À titre de secrétaire de coordination de ces comités, il sera responsable de l'avancement des travaux rendus plus difficile en raison du secret qui les entoure. Sous son impulsion et celle du sous-ministre des Pensions et de la Santé nationale, R.E. Wodehouse, le Sous-comité sur les précautions contre les raids aériens sera le premier groupe à compléter son mandat.



[Courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]

Brochure de l'organisation fédérale des précautions contre les raids aériens que dirige l'hon. Robert Manion au ministère des Pensions et de la Santé nationale. « An enthusiast for his work, Dr. Manion – former national Conservative Leader, front-line doctor in the Great War, witness of large-scale bombings in 1941 – speaks with pride of the accomplishments of A.R.P. in making Canada more secure. 'Next to the armed Forces, A.R.P. is the most important service in Canada from the national defence point,' he said ». *Toronto Globe and Mail*, 3 mai 1943.



[Courtoisie de BAC, C007774]

L'honorable Robert James Manion, directeur des Précautions contre les raids aériens, de janvier 1942 jusqu'à son décès en juillet 1943.



[Courtoisie de BAC. Photo tirée de l'ouvrage de J.L. Granatstein, *Canada's War : The Politics of the Mackenzie King Government, 1939-1945*, Toronto, Oxford University Press, 1975]

Selon l'historien Jack Granatstein, le Cabinet de guerre de Mackenzie King s'est avéré le gouvernement le plus fort de l'histoire du Canada. En 1943, les membres du Comité du Cabinet de guerre sont : assis, de gauche à droite : C.G. Power, T.A. Crerar, W.L. Mackenzie King, J.L. Ralston, J.L. Isley; debout, de gauche à droite : A.L. Macdonald, J.E. Michaud, C.D. Howe, L.S. Saint-Laurent.

TOP SECRET

January 23rd, 1945.

CABINET CONCLUSIONS

A meeting of the Cabinet was held in the Privy Council Chamber on Tuesday, January 23rd, 1945, at 3 p.m.

The Prime Minister (Mr. King), in the Chair.

Civil defence; termination of activities

1. The Prime Minister referred to a discussion of this matter at the last meeting of the Cabinet War Committee.

The Minister of Veterans Affairs had felt that there were important considerations which argued against immediate termination of the civil defence organization, but the War Committee were of opinion that action to this end should not be further delayed.

2. The Minister of Veterans Affairs explained further the views set out in his communication to the Secretary, of January 8th, prior to discussion of the matter by the War Committee.

The feeling in Halifax and at certain other points on the East Coast was strongly against cessation of civil defence activities. In the circumstances, it was suggested that civil defence equipment be turned over to municipal authorities for the duration, and that, meantime, no announcement of the winding up of the Federal organization should be made.

3. The Cabinet, after discussion, agreed that discontinuance of civil defence activities should be no longer delayed, that the Minister, however, might arrange for loan of equipment to municipalities, including Halifax, for local operation for the duration of the war. No public announcement on the matter should be made at this time.

It was understood that the Minister would have specific recommendations for consideration by the War Committee the following day.

[Courtoise de BAC, Conclusions du Cabinet, 23 janvier 1945]

En dépit d'« importantes considérations » que le ministre Ian Mackenzie du nouveau ministère des Anciens combattants (octobre 1944) fait valoir à ses collègues, le gouvernement de Mackenzie King décide de mettre un terme « sans délai » aux activités de la Défense civile du Canada en janvier 1945.



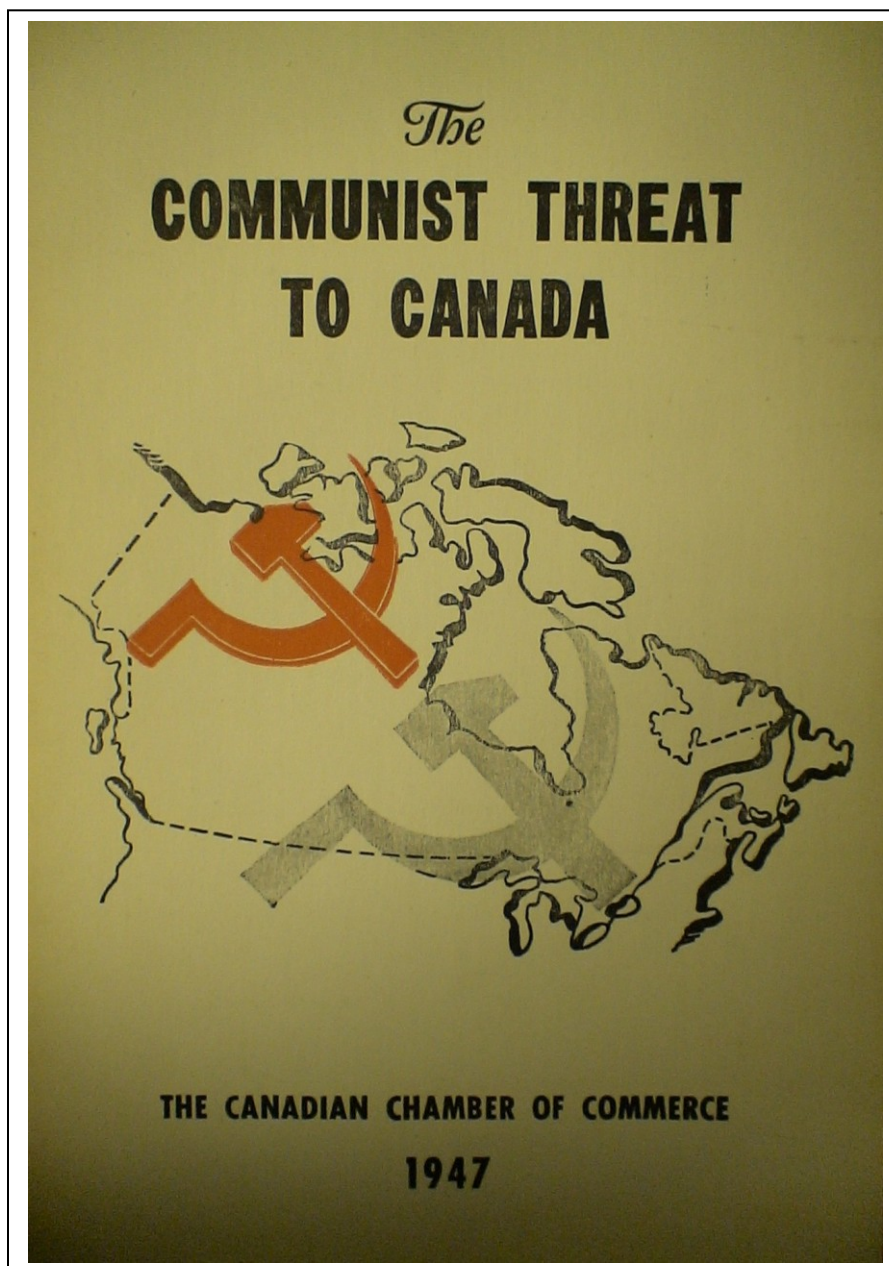
[Photo du sergent Alexander. Ross,
28th Northwest Battalion Headquarters]

Décoré pour sa participation à la bataille de Vimy, Alexander Ross est surtout connu pour les mots célèbres qu'il laisse à l'histoire : « It was Canada from the Atlantic to the Pacific on parade. I thought then that in those few minutes I witnessed the birth of a nation. » Appelé à prendre la succession de Robert Manion, il transmettra au gouvernement avant de quitter son poste un rapport intitulé « Civil Defence in relation to National Defence in time of peace » qui trace les balises de la future organisation de défense civile de l'après-guerre.



[Courtoisie de BAC. Photo tirée de l'ouvrage de David Jay Bercuson, *True Patriot : The Life and Times of Brooke Claxton, 1898-1960*, Toronto, UTP, 1993]

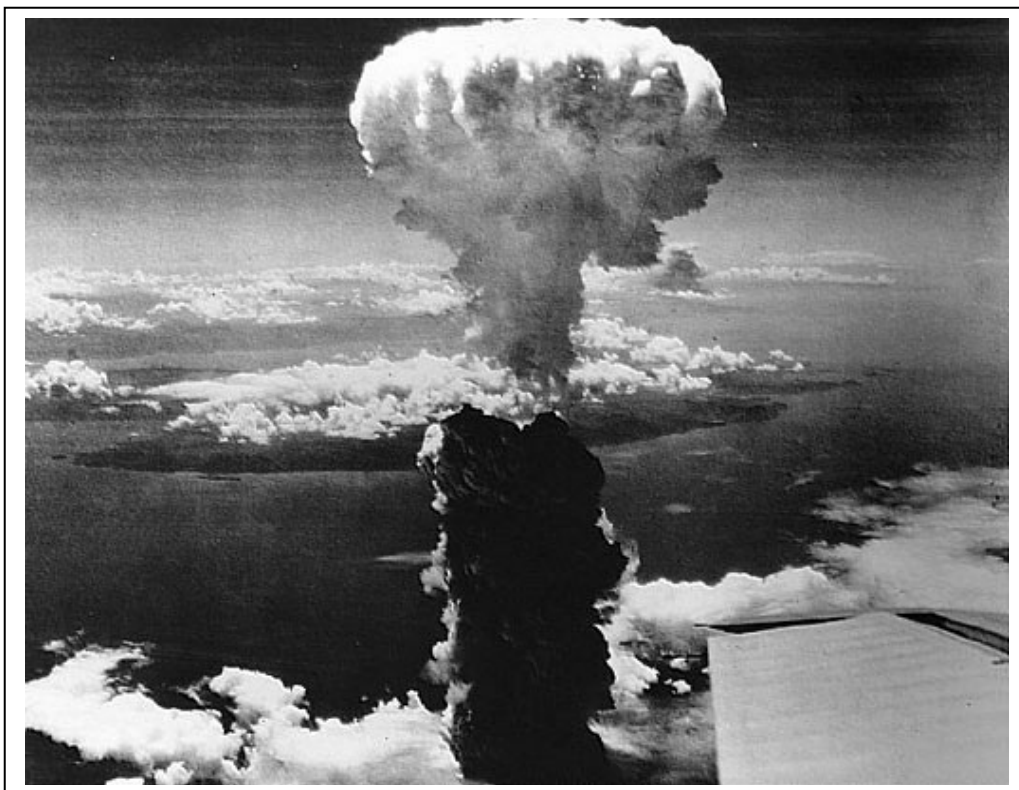
Trois membres de la délégation canadienne à la Conférence de Paix à Paris, 1946. De gauche à droite, Norman Robertson, le Premier ministre Mackenzie King et Brooke Claxton. Dans la semaine qui précède la fin des pourparlers, Claxton en arrive à la conclusion que « the split between the Communist bloc and the West was complete ».



[Courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]

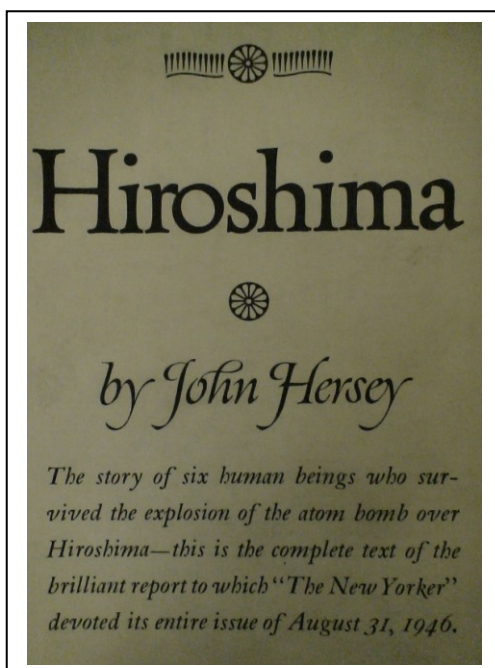
« Actually, the evidence is complete and absolute that the Canadian Communists are the revolutionary agents of a foreign power, that their only loyalty is to Communism, that they have promised to destroy our national life by lies, strife and bloodshed, and that they have never faltered in their long-term program to make Canada another Communist State, in which our parliaments, civil service, judiciary, army officers, merchants, manufacturers, bankers, large land-owners, prosperous farmers and non-Communist trade union leaders would all be exterminated by the Red dictatorship ».

The Communist Threat to Canada, Montreal, The Canadian Chamber of Commerce, 1947.



[Photo tirée de : www.atomicarchive.com/.../images/NG30.jpg]

Les images du « champignon atomique » comme celui qui s'élève ici au-dessus de Nagasaki le 9 août 1945 seront largement diffusées dans les journaux et revues à grand tirage. Elles vont contribuer à l'émergence d'un sentiment « alarmiste » au sein de la population. Afin de contrer l'« attitude défaitiste » qu'il croit voir se propager à l'ensemble du pays, le Chef d'état major Charles Foulkes recommande la création d'un programme d'information sur la défense civile en décembre 1947.



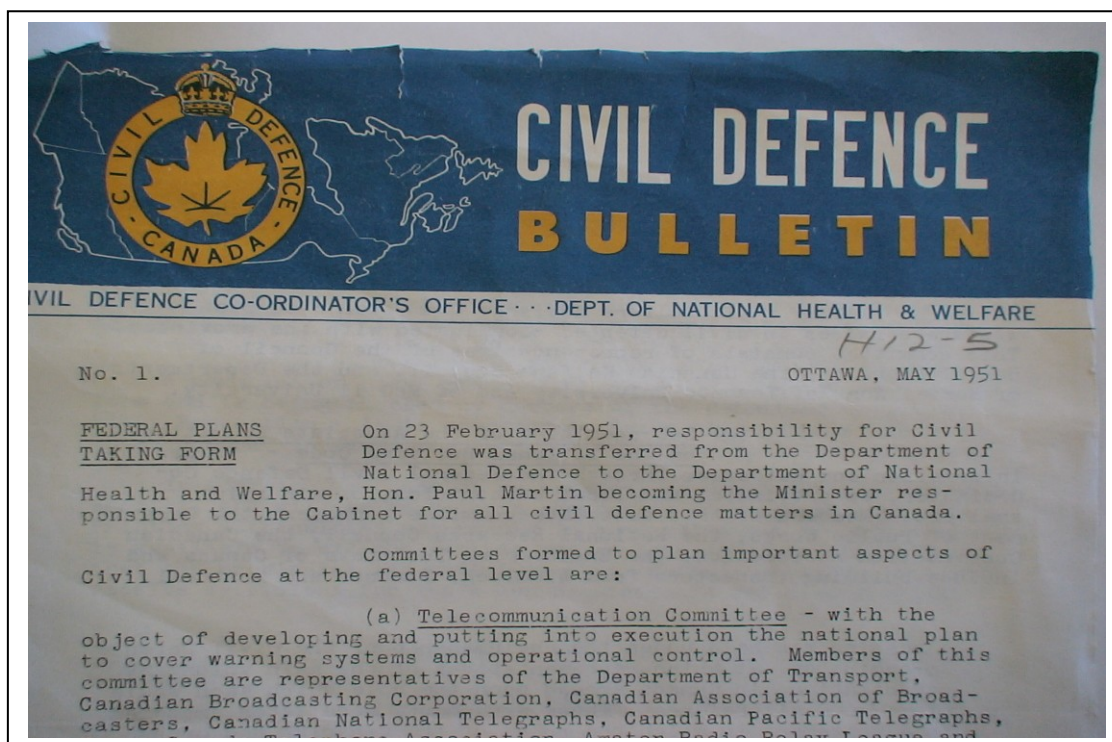
La publication en août 1946 d'un numéro spécial du *New Yorker* entièrement consacré à l'expérience vécue par des survivants de la première bombe atomique contribue grandement au « malaise nucléaire ». L'article intitulé « Hiroshima » que son auteur, John Hersey, sera traduit en plusieurs langues, imprimé à plus de trois millions de copies et lu sur les ondes radiophoniques des réseaux ABC aux États-Unis, BBC en Grande-Bretagne et CBC au Canada.

[Photo courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]



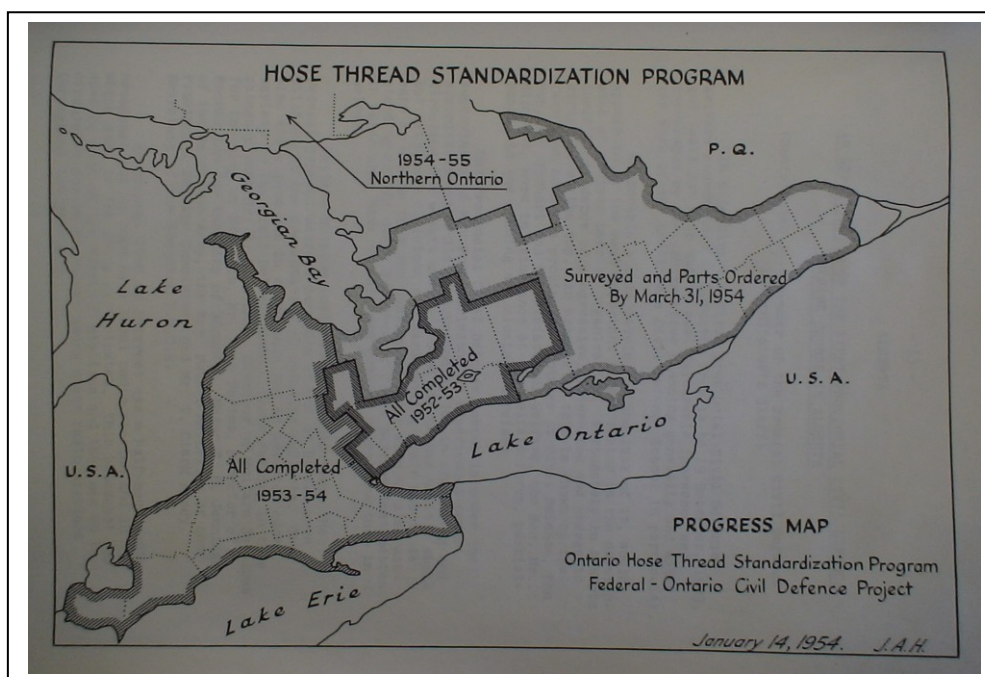
[Photo tirée du *EMO National Digest*, Vol. 7, No. 5, octobre 1967]

En 1948, le Major général Frederick Frank Worthington devient le premier coordonnateur de l'Organisation de défense civile du Canada. La seule biographie de Worthington que signe son épouse « Larry » et qui paraît en 1961, permet de dégager les principales failles de gouvernance qui marqueront profondément l'histoire de la protection civile, et qui donneront lieu à des tiraillements incessants entre l'appareil bureaucratique, l'organisation militaire et le monde politique. « Civil Defence was fathered by the Department of National Defence and mothered by Worthy. It was an unwanted child – a concession to the international unrest that was beginning to disturb the Western world. Father had little use for it, hoping it would die a natural death, or at least remain a sick and puny infant from malnutrition...He maintained that Civil Defence was a function, not an agency, but for some reason this view met with strong opposition from authority... Paradoxically, the Government that brought Civil Defence into being and gave it lip service, was never convinced that it was either necessary nor desirable. »



[Photo courtoisie de BAC]

Au lendemain du transfert de son organisation au ministère de la Santé et du Bien-être social, Worthington publie le premier numéro du *Civil Defence Bulletin* dont la diffusion en anglais et en français atteint 10 000 exemplaires à l'automne de 1954.



[Photo courtoisie de BAC]

Au début des années 1950, Frank Worthington fait du programme de normalisation des raccordement de boyaux d'incendie son cheval de bataille.



[Photo tirée du *Federal Civil Defence Bulletin*, No. 60, décembre 1956, p. i]

Paul Martin accueille à contrecœur l'ODC au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social : « a frustrating assignment », dira-t-il, qui risque d'entraîner des coûts qui se situent au-delà de la capacité de payer de mon ministère.



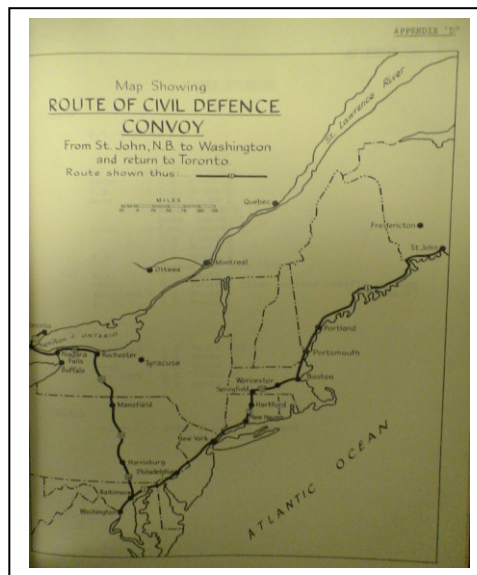
[Photos courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]

Le ministre Martin remercie le directeur du convoi, Ben Johnstone, sur la colline du parlement, à Ottawa. En plus de la capitale fédérale, le convoi « On Guard Canada » s'arrêtera dans les principales villes du pays : Montréal, Regina, Calgary, Vancouver, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Windsor, Halifax, et St-John à l'automne 1953.



[Photo courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]

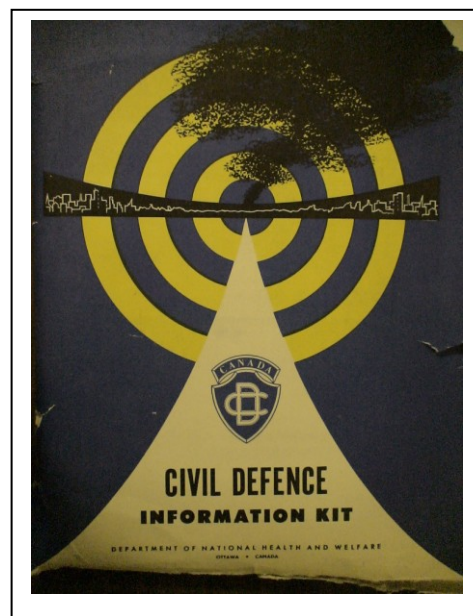
Le convoi à Saskatoon (Saskatchewan).
Le tracé du retour du convoi s'est effectué depuis St-John (N-B) jusqu'à Washington DC, où des cérémonies de clôture se tiendront en présence de dignitaires du Canada et des États-Unis.
Worthington estimait que plus de 200 000 personnes avaient vu l'exposition au Canada.



[Photo courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]

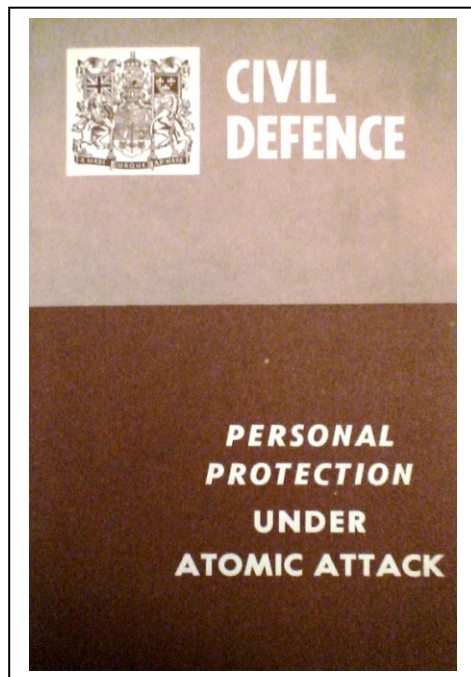


[Photo courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]



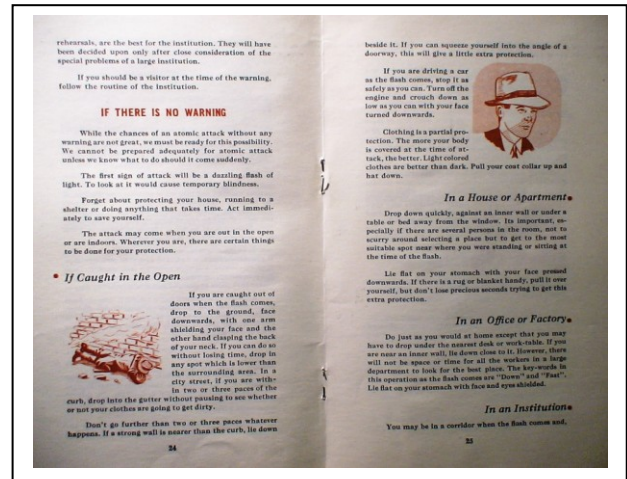
[Photo courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]

Worthington ne ménagera aucun effort pour faire connaître le programme de Défense civile à la population. En plus de livrer d'innombrables discours, il utilisera les produits d'impression, la radio, la télévision et le cinéma afin de livrer le message de la protection de la population civile en temps de guerre comme en temps de paix.



[Collection personnelle de l'auteur]

« The main protection against explosives radiation from an A-bomb is screening... It is estimated that 20 inches of concrete or 30 inches of earth will protect you from death by radiation if you are 2,000 feet from the place where the bomb explodes », peut-on lire dans cette brochure de l'OCD publiée à l'origine en 1951.



[Collection personnelle de l'auteur]



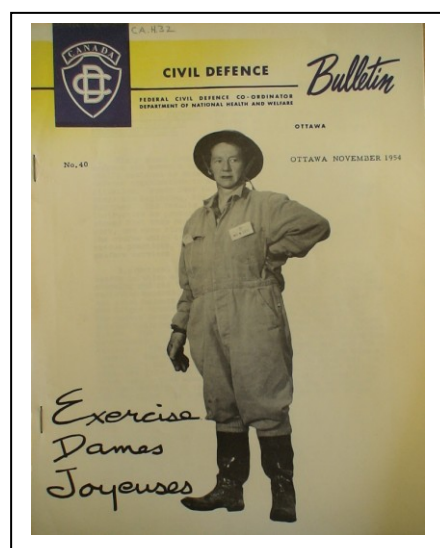
[Photo courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]

Équipement de protection anti-atomique au milieu des années 1950, Collège canadien de la défense civile.



[Photo courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]

Pour contrer l'apathie de certains éléments au sein de la population, le Collège canadien de la défense civile décide de mettre sur pied divers cours ciblés, comme le cours 462, le premier offert à l'intention des adolescents.

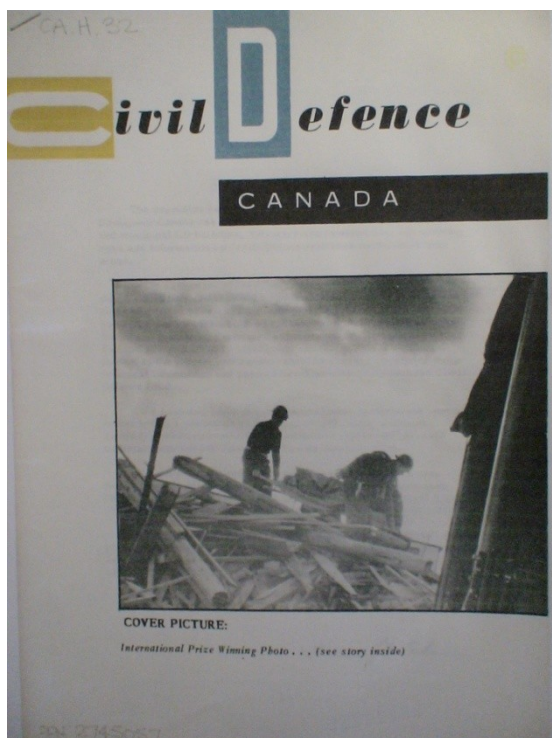


[Photo courtoisie de BAC]



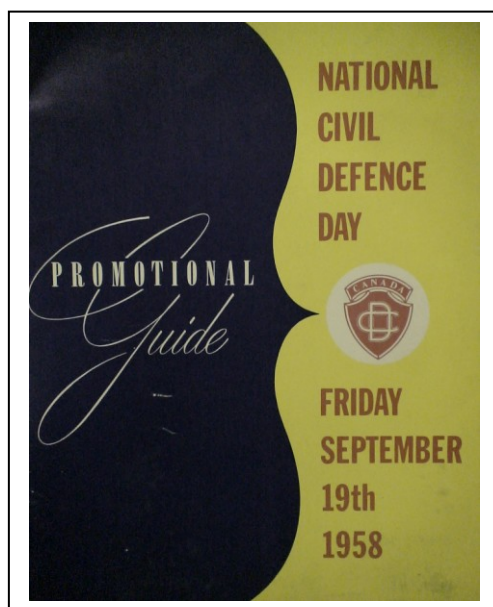
[Photo courtoisie de BAC]

Les exercices qui se tiennent au Collège canadien de la défense civile tels que « Dames joyeuses », le premier organisé exclusivement à l'intention des femmes en 1954 et ceux sur le terrain comme « Operation Lifesaver » menée à Calgary, l'année suivante, font partie intégrante du programme de l'ODC.



[Photo courtoisie de BAC]

En 1956, le *Bulletin* change de nom : « it is... felt that with the addition of [Provincial and municipal CD bulletins] geared for local readership, the original purpose of the Civil Defence Bulletin is now served with local publications...», peut-on y lire.



[Courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]

C'est à Frank Worthington que l'on doit la Journée nationale de la Défense civile, célébrée pour la première fois le 4 octobre 1957. Près de 2 millions d'articles promotionnels, de même que 50 000 circulaires, sont alors produits et distribués à travers le Canada. « In addition to the 13 promotional material units, the Division supplied television and theatre slides, newspaper mats, recorded radio programs, speeches and press releases ». Mais, son contrat à la tête de l'OCD n'ayant pas été renouvelé, Worthington quitte son poste le 17 septembre 1957, le jour de son 68^e anniversaire de naissance, deux semaines avant la tenue de cette première Journée.



[Photo courtoisie de BAC]

Au lendemain du passage de l'ouragan Hazel le 15 octobre 1954, les manchettes des grands journaux canadiens font état de l'ampleur du désastre. Le coordonnateur de la Défense civile, Frank Worthington sera dépêché sur les lieux afin de faire rapport de la situation au Premier ministre Louis Saint-Laurent. Les critiques qu'il formule à l'endroit du manque de préparation aux urgences de la ville provoquent un débat public à la grandeur du Canada sur l'état de préparation national et les responsabilités financières des divers paliers de gouvernement.



[Photos courtoisie de BAC, PA-174539, PA-174540]

L'armée sera appelée à prêter main forte aux autorités civiles lors des travaux de nettoyage.



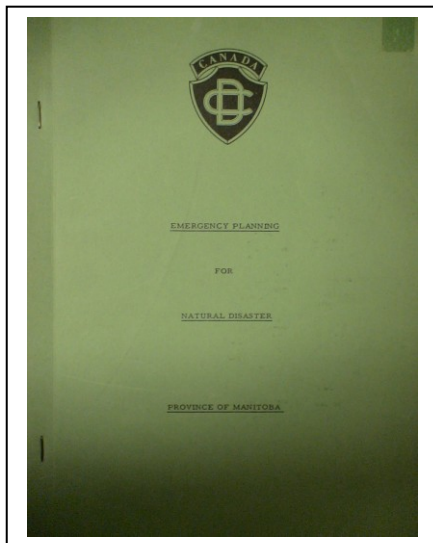
[Photo courtoisie du Musée canadien de la Science et de la Technologie, 1977.0038.001.ac.cs]

Camion pompe de la Défense civile du Canada. De nombreuses collectivités canadiennes vont profiter du programme de la Défense civile pour se doter ou moderniser leurs équipements de lutte contre les incendies.

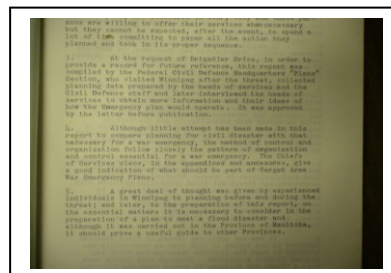
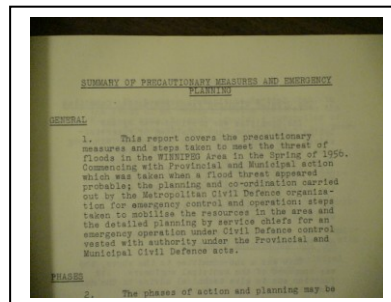


[Collection personnelle de l'auteur]

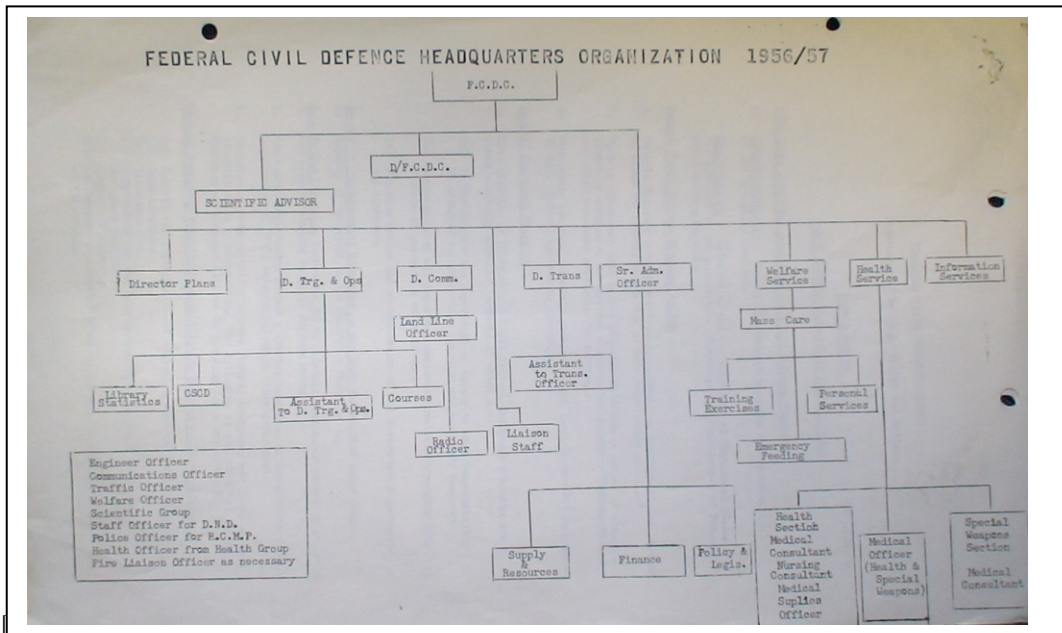
Béret et brassard de la Défense civile du Canada, vers 1955.



[Photos courtoisie de la Bibliothèque de Sécurité publique Canada]



En 1956, Frank Worthington rédige un rapport de l'ODC sur les mesures de précaution et de planification civile d'urgence qui ont été prises à Winnipeg en vue d'affronter les crues printannières de la Rivière Rouge et qui, selon lui, se modèlent sur les méthodes d'organisation et de contrôle de temps de guerre.



[Photo courtoisie de la Bibliothèque de Sécurité publique Canada]

Jusqu'en juin 1957, l'ODC est la seule organisation fédérale de protection civile. Avec la création de l'Organisation des mesures d'urgence qui relève directement du Bureau du Conseil privé, le gouvernement se dote d'une organisation qui sera responsable de développer des programmes afin d'assurer la survie du Canada en tant que nation en cas de guerre nucléaire.



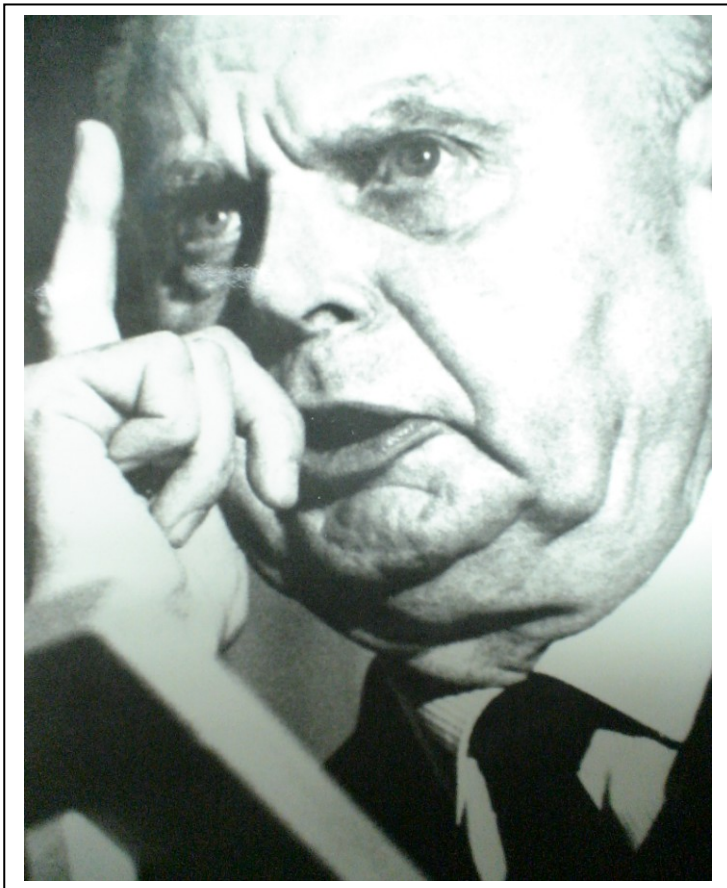
[Photo tirée du *Civil Defence Bulletin*, 1957]

Fonctionnaire de carrière, R.B. Curry est le premier civil nommé à la tête de l'Organisation des mesures d'urgence fédérale créée par le gouvernement canadien en 1957.



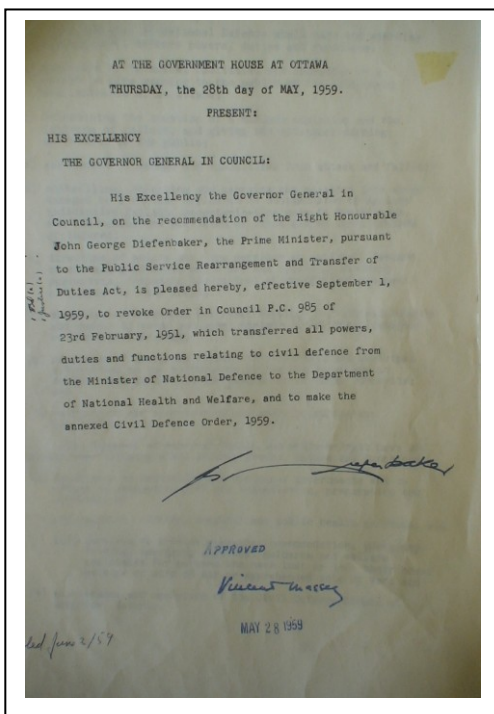
[Photo courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]

Dès le début des années 1950, l'ODC recommande aux Canadiens de prévoir la construction d'un abri familial au sous-sol de leur résidence. Au cours de la décennie suivante, l'OMU réussira à convaincre le gouvernement d'autoriser le financement d'abris domiciliaires par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) selon les termes de la *Loi nationale sur l'habitation* afin d'augmenter le nombre d'abris antinucléaires à travers le Canada.

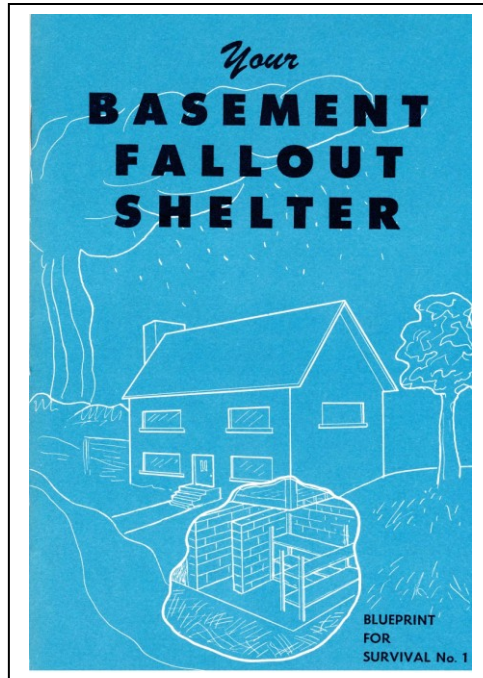


[Photo courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]

Le très honorable John Diefenbaker, Premier ministre du Canada de 1957 à 1963, la période d'apogée de la Guerre froide.



Le Décret du Conseil privé qu'approuve le Gouverneur général Vincent Massey le 28 mai 1959 confirme la décision du gouvernement de modifier la direction et la structure de l'OMU et d'accorder une visibilité accrue à la fonction de protection civile. Il est intéressant de noter que chaque fois que le gouvernement fédéral se sentira menacé et qu'il sera appelé à se pencher sérieusement sur la gestion des urgences, il aura tendance à rapprocher son organisation de coordination des mesures d'urgence du Premier ministre et de son Cabinet.



[Collection personnelle de l'auteur]

FOREWORD

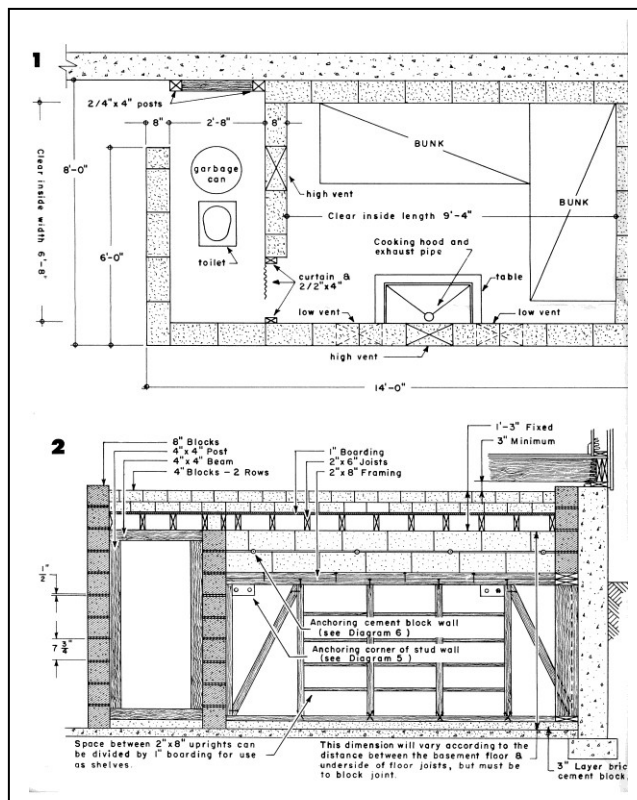
In announcing the policy of the Government concerning shelters for civil defence purposes, I stated that substantial protection against radioactive fallout could be achieved by family shelters built at home at a modest cost. I said a pamphlet would be issued giving detailed suggestions for those wishing to provide such protection for their families. This is it. Another will be issued shortly with suggestions for shelters that can be built in a backyard.

Although Canada will persist in its efforts to avoid war, and to settle international disputes by peaceful means, there still remains some risk of nuclear war. Should a nuclear war occur, the risk of radioactive fallout will be very widespread, and will endanger many of us in our homes, even though a long way from the bomb explosion. The best and simplest way to safeguard against fallout is by household shelters which will provide protection.

The shelter described in this booklet, although not affording protection against the blast of a nuclear explosion or the fires that may result, will provide good protection against the more widespread radiation danger. These shelters will be a practical and reasonable means of insuring one's family against this risk that would arise should a war occur.

Each householder can and should decide whether or not to have this form of family protection. I recommend it.

RT. HON. JOHN G. DIEFENBAKER
Prime Minister



[Collection personnelle de l'auteur]

En 1961, l'OMU produit un guide complet pour la construction d'un abri de sous-sol domiciliaire contre les retombées radioactives et que recommande personnellement le Premier ministre Diefenbaker. En plus des plans et devis pour la construction de l'abri lui-même, la brochure *Your Basement Fallout Shelter*, renferme des avis et conseils sur les matériaux de construction requis et les équipements nécessaires à la survie en cas d'urgence nucléaire.



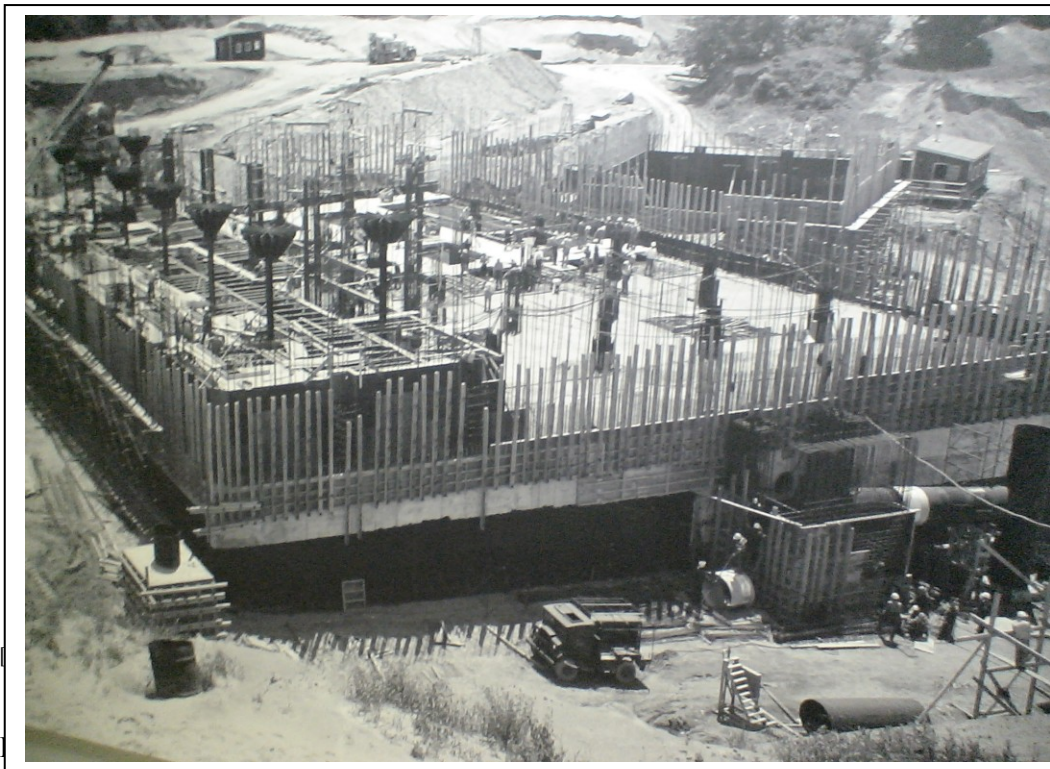
[Photo : *EMO National Digest*, Vol.1, No. 3, juin 1961]

Reportage photographique publié dans l'*EMO National Digest*. La dimension d'affaires publiques de l'exercice reçoit beaucoup d'attention et comprend des déclarations du Premier ministre, le déclenchement des sirènes d'alerte, des émissions spéciales de télévision et une visite de presse aux quartiers généraux de l'exercice qui sont situés au camp de Petawawa (Ontario). Au matin du 6 mai 1961, TOCSIN 1961 fera la manchette de la plupart des quotidiens du pays.



[Photos : *EMO National Digest*, Vol. 1, No. 6, décembre 1961]

Dernier grand exercice de la période, Tocsin « B » 1961 s'inscrit dans la foulée de la crise du Mur de Berlin (août-octobre 1961). La participation fédérale est importante : dix-sept ministères et agences, et six ministres : Davie Fulton (Travaux publics), Douglas Harkness (Défense), Alvin Hamilton (Agriculture), Waldo Montieth (Santé nationale et Bien-être social), Raymond O'Hurley (Production de défense) et George Halpenny (Secrétariat d'État). Près de 500 municipalités à travers le pays prendront part à l'exercice.



[Photo courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]

Surnommé le « Diefenbunker », le Siège central du gouvernement d'urgence était un abri antinucléaire souterrain de quatre étages et d'une superficie de 30 480 m² qui pouvait permettre à 429 personnes de survivre pendant 30 jours. Il est conçu pour résister à une explosion d'une puissance de 5 mégatonnes à une distance de 1,8 kilomètre de l'édifice. Sa construction nécessitera quelque 32 000 tonnes de ciment sur une armature en acier de 5 000 tonnes.

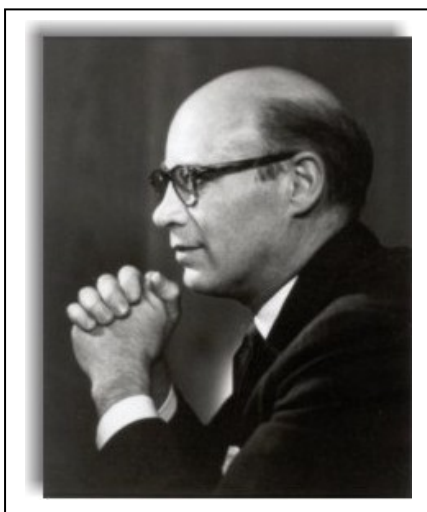


[Photo courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]



[Photo tirée du *Globe and Mail*, 7 octobre 1965, St-Jean-Baptiste, Manitoba]

Élu chef du Parti Libéral en 1958, Lester B. Pearson devient Premier ministre après avoir mené ses troupes à la formation d'un gouvernement minoritaire à l'élection fédérale de 1963. Durant l'élection, sa campagne avait porté sur une promesse de « 60 jours de décision » et sur l'appui au programme de missiles Bomarc. L'arrivée des Libéraux au pouvoir signale le grand virage qu'entreprend l'OMU à partir de 1963 et qui va en modifier fondamentalement à la fois la structure et la capacité d'action. Réélu en 1965 à la tête d'un second gouvernement minoritaire, Pearson fera adopter plusieurs programmes sociaux importants mais il ne réussira jamais à s'intéresser pour autant au Programme de protection civile.



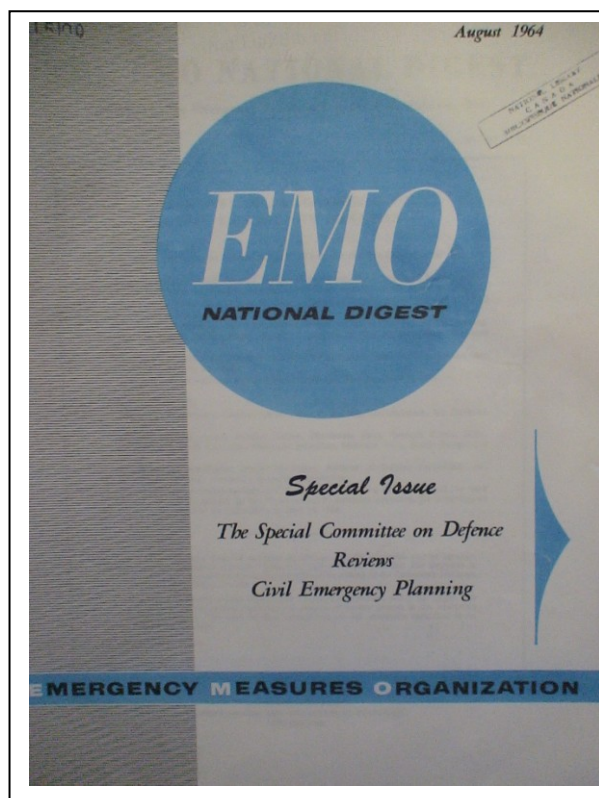
[Photo tirée du site du Greffier du Conseil privé]

Au lendemain de l'élection de 1963, le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, R.B. Bryce, ne tarde pas à reconnaître que ni le Premier ministre ni ses principaux ministres et conseillers n'auraient de temps à consacrer à l'OMU et à la planification d'urgence. En 1966, alors qu'il occupe le poste de sous-ministre au ministère des Finances, il se montrera préoccupé de l'inadéquation entre les dépenses qu'occasionait l'organisation et la priorité qui était accordée au programme de protection civile dans l'ensemble du programme du gouvernement. Il suggère alors à Gordon Robertson, son successeur au Bureau du Conseil privé, de réviser les fonctions de l'OMU et de son financement.



Le 27 juin 1963, le gouvernement indique par voie de décret que dorénavant, l'OMU ne relèvera plus du cabinet du Premier ministre mais du ministre responsable de Production de défense, Charles « Bud » Drury. De tous les ministres du nouveau gouvernement Pearson, Drury est probablement celui qui est alors le plus susceptible de s'intéresser à la protection civile. La conséquence immédiate de cette réorganisation sera d'éloigner l'OMU du centre du pouvoir. Le grand virage de la Détente est ainsi amorcé.

[Photo tirée du site du Parlement du Canada]



[Photo courtoisie de la Bibliothèque de Sécurité publique Canada]

Le déplacement de l'OMU à la périphérie de la gouvernance est à l'origine de la première véritable étude parlementaire sur la fonction de planification d'urgence. Cet examen se déroule en juin 1964 alors que le Comité spécial sur la défense se penche sur le mandat de l'OMU.

1964-65

1. Conduct a pilot fallout shelter survey in Alberta in order to develop procedures and techniques should it be considered desirable to carry out a national survey.
2. Continue the shelter research and development programme.
3. Pursue the urban characteristics study.
4. Carry on the operation of the Canadian Civil Defence College with emphasis on training of key officials and staff in their essential duties.
5. Continue to develop, in conjunction with provinces and municipalities, a public information programme, with special emphasis on local disasters.
6. Emphasize the provision of equipment and give guidance for the development of the municipal radiological defence services.
7. Further encourage the development of emergency measures within provinces through the financial assistance programme and planning guides and correlate federal, provincial and local planning.
8. Improve the operational capability of the emergency broadcasting system.
9. Work even more closely with the United States in co-ordinating the respective civil emergency programmes.
10. Further implement the construction programme of emergency headquarters:
 - (a) at central level: provide for another 200 officials with staff in departmental relocation units;
 - (b) at regional level: provide departmental support units to federal and provincial elements of government in 4 regions;
 - (c) at zonal level: provide for 13 additional zone headquarters.
11. Continue evaluation of resources and provide an analysis by regions for a situation 30 days after an attack.
12. Pursue the joint study of effects of a nuclear war on the economies of Canada and of the United States.
13. Further develop the interim capability of a War Supplies Agency, with particular emphasis on operations and responsibilities at the local level.
14. Develop further planning on control of manpower.
15. Prepare more adequate plans for the use of all transport facilities with special emphasis on road transport.
16. Pursue planning for the maximum use of all communications in Canada, and generally to study the feasibility of providing a technical control organization to ensure rapid and effective use of all main commercial telecommunication systems.
17. In co-operation with provinces, continue planning with respect to agriculture and fisheries.
18. Provide further guidance and assistance to provincial emergency health and welfare services, including more implementation of emergency medical stockpiles, hospital disaster planning, surveys of health supplies and medical manpower.
19. Continue assistance, through provinces, to local police forces, continued organization of auxiliary police, and completion of R.C.M.P. emergency network.
20. Progress with planning for the necessary administrative orders and press and radio releases for pre and post-attack situations.
21. Canvass all projects and programmes rigorously in order to determine those most likely to provide peacetime as well as wartime benefits, for example dual-purpose construction serving normal peacetime purposes and fallout shelter if required, and also to determine those plans and projects likely to give worthwhile returns in natural disasters, or in the event of conventional war, as well as under the greater demands of nuclear war.

[Numéro spécial *The Special Committee on Defence Reviews Civil Emergency Planning, EMO National Digest*, août 1964]

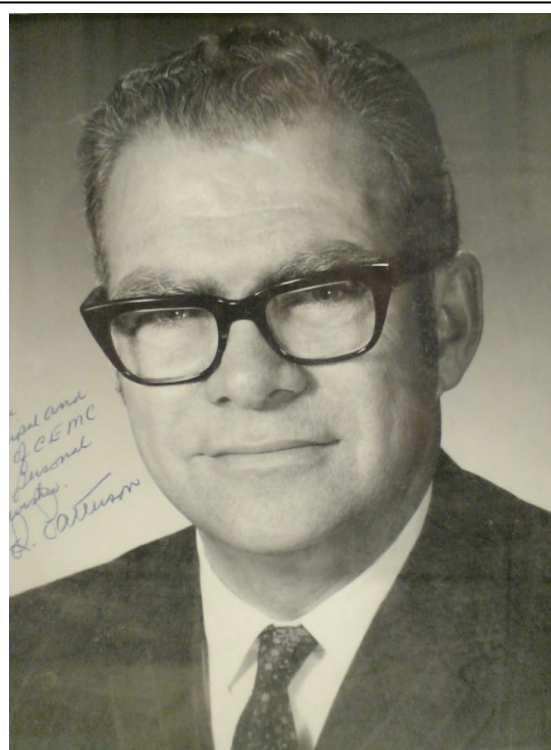
En juin 1964, le ministre Drury présente un ambitieux plan en 21 points au Comité spécial sur la Défense, premier comité parlementaire à se pencher sur les questions de protection civile. Toutefois, en juin 1965, la responsabilité de l'OMU est transférée du ministère de Production de défense au ministère de l'Industrie. Il est probable que cette décision avait plus à voir avec l'intention d'attribuer la responsabilité de coordonner les politiques à l'échelle du gouvernement à un ministre qui avait aussi des responsabilités de planification d'urgence ministérielles. Même si l'OMU continue ainsi de se rapporter au ministre Drury, qui est également ministre de l'Industrie depuis 1963, la période des jours meilleurs que l'OMU avait connue alors que l'organisation faisait partie du BCP allait sous peu prendre fin.



[Photo tirée du *EMO National Digest*, juin 1965]

Paul-André Faguy sera le seul francophone à diriger une organisation de protection civile fédérale. Fonctionnaire de carrière il occupe divers poste de direction au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social avant d'être nommé Directeur national du personnel civil de l'Aviation royale du Canada (ARC). En 1960, il se joint à l'OMU à titre de Directeur adjoint, Accords gouvernementaux et devient directeur par intérim de l'OMU au départ de Curry en mars 1964. Faguy accompagnera le ministre Drury quelques mois plus tard devant le Comité spécial de la défense et présidera au transfert de l'organisation au ministère de l'Industrie. Il quittera l'OMU peu après et sera remplacé par C.R. Patterson.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, C. R. Patterson joint les rangs du ministère des Anciens combattants avant d'obtenir le poste de directeur adjoint de la Commission du Service civil, à Edmonton. Il est nommé Directeur de la Commission du service civile responsable de la dotation du service à l'ensemble du Canada, avant d'obtenir le poste de Directeur général de l'OMU, le 13 septembre 1965. L'OMU allait bientôt devenir l'Organisation des mesures d'urgence du Canada, mieux connu sous l'appellation COMU, et, sous la direction de Patterson, allait commencer à réorienter ses activités de planification d'urgence en fonction des désastres naturels et technologiques plutôt que de la défense civile.



[Photo courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]



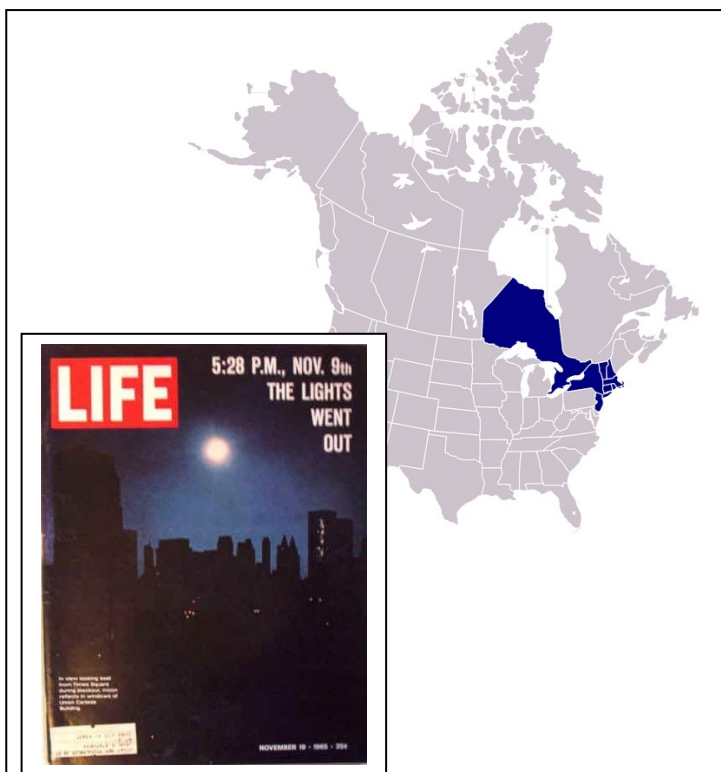
[Photo : *EMO National Digest*, août 1965, p. 11]

Participants à la Conférence fédérale-provinciale sur la planification d'urgence civile de juillet 1965. Assis, de g. à d.; L.C. Halmrast, Ministre du Bien-être public, Alberta; L.G. Dewar, Secrétaire provincial, Î.P.-E.; J.G. Doucet, Secrétaire provincial, Nouvelle-Écosse; A.A. Wishart, Solliciteur général, Ontario; C.M. Drury, Ministre de l'Industrie, Ottawa; J. LaMarsh, Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa; P. T. Hellyer, Ministre de la Défense nationale, Ottawa; C. Kirkland-Casgrain, Ministre des Transports et des Communications, Ottawa; Debout, de g. à d., M.B. Steinkopf, Secrétaire provincial, Manitoba; Brig. W.E.H. Talbot, Coordonnateur de la Défense civile, Nouveau-Brunswick; F.L. Wilson, Solliciteur général adjoint, Ontario; J.F. Delaute, Yukon; P. Templeton, Territoires du Nord-Ouest; A. Auser, Directeur p.i., Organisation des mesures d'urgence, Saskatchewan; G.A. Frecker et J.G. Channing, Ministre et Sous-ministre des Affaires provinciales. Terre-Neuve



Léo Cadieux sera nommé Ministre associé de la Défense nationale en février 1965 avant d'accéder au poste de Ministre de la Défense nationale le 19 septembre 1967. L'OMU deviendra la responsabilité de Cadieux lors du retour de l'organisation à la Défense au début de 1968. On le voit ici en compagnie de C.R Patterson à l'été 1967.

[Photo : *EMO National Digest*, décembre-janvier 1968]



[Photo : Couverture de *Life*, 19 novembre 1965]

La nécessité de planifier et de coordonner l'intervention en cas de catastrophes en temps de paix prend en effet une tout autre dimension le 9 novembre 1965 lorsqu'une panne majeure de courant plonge une grande partie du Nord-Est de l'Amérique du Nord dans l'obscurité. Dans la foulée de cette urgence majeure le Cabinet élargira en février 1966 la responsabilité de planification d'urgence en temps de guerre aux situations d'urgence en temps de paix.



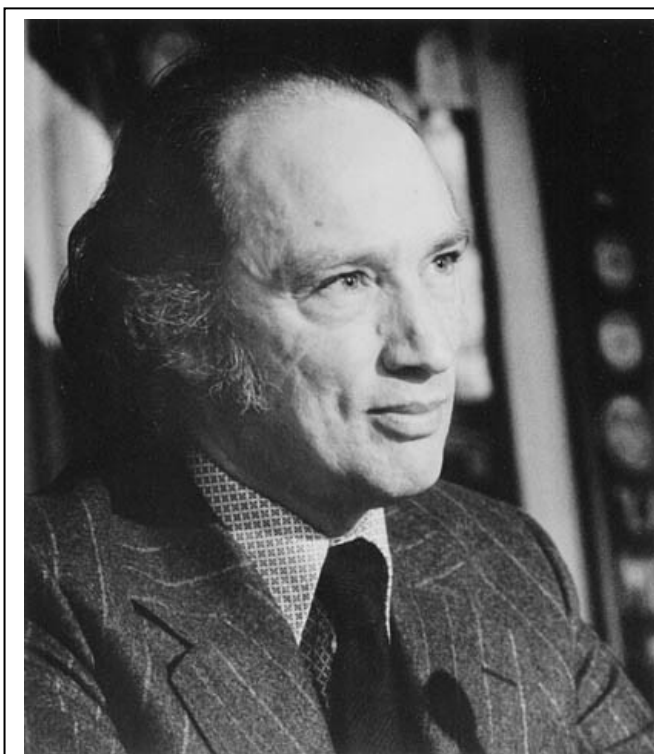
À la fin de 1966, l'OMU prend un nouveau nom et devient l'Organisation des mesures d'urgence du Canada (COMU). Le nouvel emblème de l'organisation commence à apparaître progressivement sur diverses publications à compter de janvier 1967.

[Photo : *EMO National Digest*, Vol. 1, No. 1, février 1967]



[Photo : *EMO National Digest*, octobre-novembre 1971]

C.R. Patterson, Coordonnateur national (COMU), en compagnie de Marino Devegla, Directeur de la planification d'urgence civile de l'OTAN et de Stuart Nesbitt White, Directeur général de la planification (COMU) et l'auteur du Rapport Phoenix. En réaction aux restrictions budgétaires du gouvernement aux prises avec l'inflation, le Rapport Phoenix allait recommander de décupler les crédits accordés à la protection civile et insister sur le renforcement de l'état de préparation en cas d'attaque nucléaire dans l'environnement stratégique de la détente.



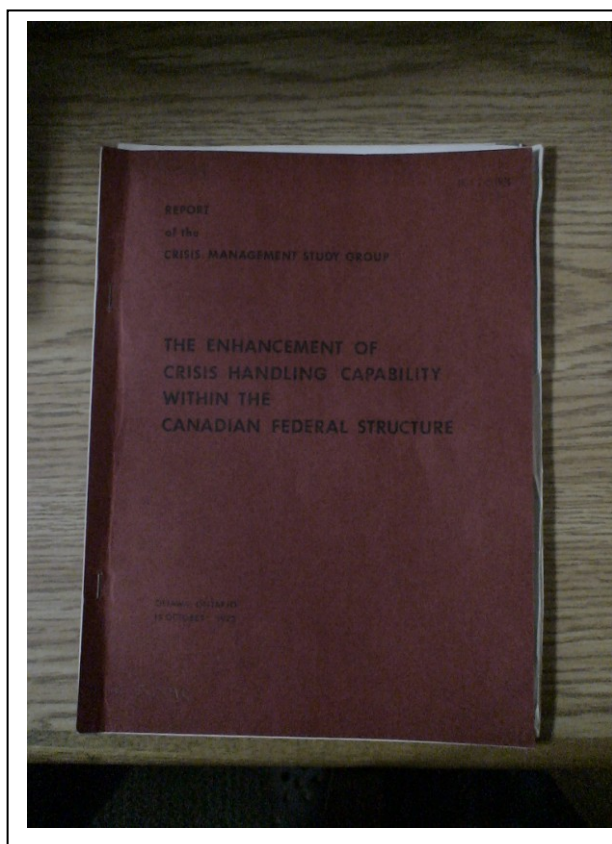
L'accession de Pierre Elliott Trudeau au poste de Premier ministre du Canada en 1968 est marquée par la détente au plan international et la lutte à l'inflation au pays. La série de compressions sévères qu'impose son gouvernement au COMU entraîne l'attrition accélérée du bassin de professionnels de la planification d'urgence et accentue les difficultés de l'organisation face à l'absence d'appui populaire de l'organisation. « All that was left for EMO to do was plan. And plan they did ».

[Courtoisie de BAC, C-046600]

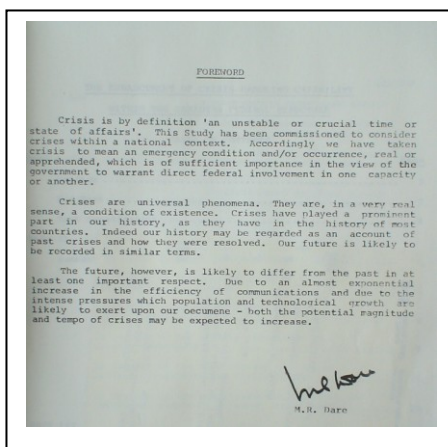


[Courtoisie : Office national du film©, 1970]

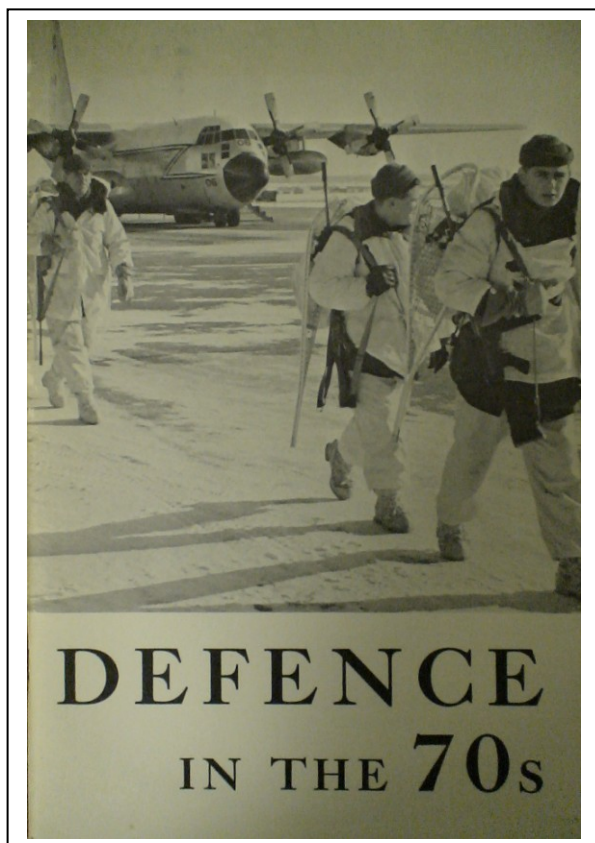
Le COMU ne sera pas appelé à jouer un rôle important lors de la Crise d'octobre. Toutefois, le Cabinet fédéral, retiendra de ces événements la nécessité de revoir en entier à plus ou moins brève échéance toute la question de la gestion d'urgence en temps de crise au sein du gouvernement du Canada, ce qui aura pour objet de transformer radicalement la fonction de protection civile.



[Photo courtoisie de BAC]



Le gouvernement fédéral se tournera vers un haut gradé de l'armée, le lieutenant-général Michael Dare, pour déterminer « the means whereby better control and co-ordination among departments and agencies in the handling of natural and man-made disasters can be effected ».



[Courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]

L'énoncé de politiques que contient le Livre blanc de 1970 vient remettre en question l'approche philosophique qui a alors cours au sein du COMU. Celle-ci se fonde sur la conviction que des mesures de défense civile appropriées peuvent réduire efficacement les pertes humaines et matérielles en cas de guerre nucléaire. Les vues diamétralement opposées du ministère de la Défense nationale se reflètent directement dans le Livre blanc et se retrouvent du même coup sur la place publique.

Flood Disaster Assistance Payments in Canada, 1970-1988
(in current dollars and 1988 dollars)

Flood Disasters by Year and Province	Federal Contributions (\$1000's)	Audited Totals (\$1000's)	Federal Contributions (\$1000's)	Audited Totals (\$1000's)
	(in current dollars)	(in current dollars)	(in 1988 dollars)	(in 1988 dollars)
1978, 1983 — (Newfoundland)	5,488.6	8,697.9	9,263.9	14,358.8
1970, 1973, 1974, 1976, 1976, 1979, 1987 — (New Brunswick)	13,365.3	29,696.9	31,235.0	69,202.9
1974, 1976 — (Quebec)	16,252.8	42,265.1	40,777.0	105,699.3
1974, 1975, 1979, 1984, 1986 — (Manitoba)	29,070.6	41,579.0	103,631.7	192,756.7
1974, 1975, 1975, 1976, 1983 — (Saskatchewan)	6,936.9	16,870.5	16,652.0	37,519.3
1974, 1986 — (Alberta)	11,746.0	24,932.0	19,620.3	40,861.5
1972, 1978, 1979, 1980, 1981, 1984 Jan 1984 Oct — (British Columbia)	10,516.6	37,522.5	20,036.8	68,048.2
1982, 1985 — (Northwest Territories)	459.6	714.2	525.0	827.3
1979 — (Yukon Territory)	1,682.1	1,854.0	2,982.4	3,287.2
Total Flood Disasters (33)	95,518.5	204,132.1	244,924.1	532,561.2
Mean Annual Damage (Floods)	5,027.3	10,743.8	12,890.7	28,029.5
Total Flood/Non-Flood Disasters (48)	132,509.7	278,955.7	302,333.7	646,550.0
Mean Annual Damage (All Disasters)	6,974.2	14,681.9	15,912.2	34,028.9

1. Mean Annual Damages are based over 19 years.
2. Figures are as of September 1988.
3. When no audit was conducted, the amount of the federal contribution was used when calculating the total audited amount.
4. Cases where no federal contribution had yet been made were not included.
5. Final payments have not been made in a few cases.

6. Figures indicate federal-provincial disaster assistance payments based on the per capita cost-sharing formula and exclude provincial payments for flood disasters when the federal participation was not invoked. Ontario, Nova Scotia, and Prince Edward Island did not receive any federal disaster assistance for floods.
Source: Basic yearly data obtained from Emergency Preparedness Canada (September 1988).

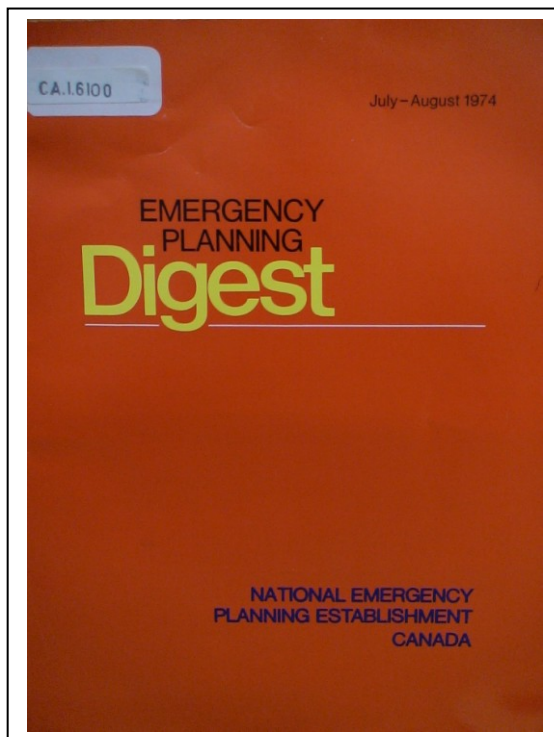
Entre 1970 et 1988, par l'entremise des Accords d'aide financière en cas de catastrophe, le gouvernement fédéral a été en mesure d'aider au rétablissement de 48 sinistres majeurs dont 33 inondations. Les paiements qui ont été effectués dans le cadre de ce programme se sont élevés à quelque 646 millions de dollars. Toutefois, au cours de la même période, le système national de protection civile était sous-financé et en 1976-1977, aucun employé de Planification d'urgence Canada ne s'occupait plus de façon permanente des dossiers de protection civile en temps de guerre.

[Photo :Emergency Preparedness Digest, octobre-décembre 1988, p.21]

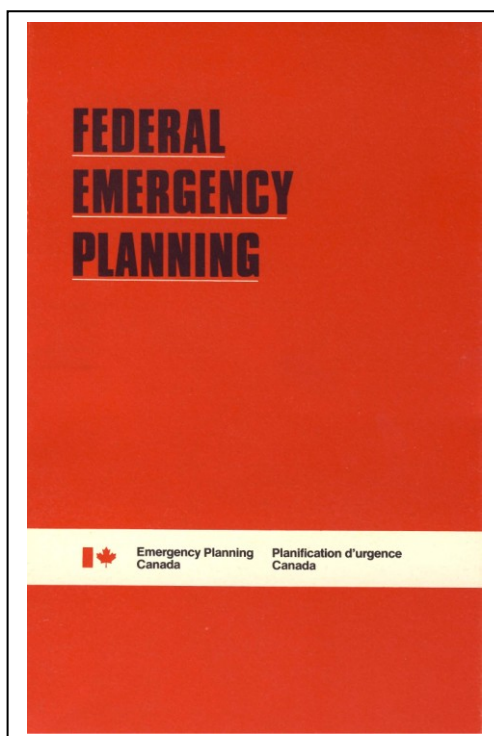


[Photo tirée du *EMO National Digest*, Vol. 3, No. 2, mars-avril 1976]

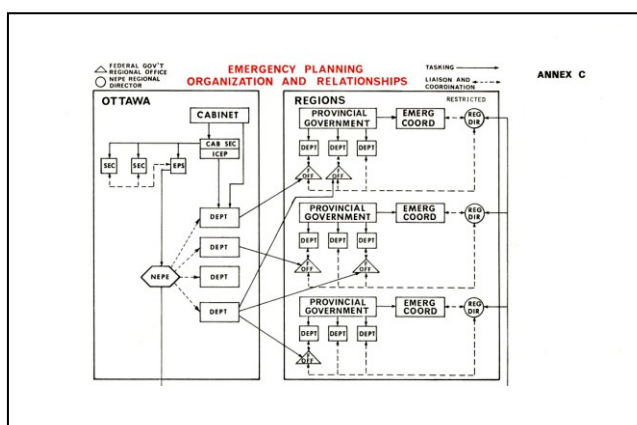
Tour à tour Directeur général p.i. de l'OMU, Directeur des plans et opérations du COMU et Directeur de la planification de PUC, J.F. Wallace prendra une retraite anticipé, rongé par l'amertume à la suite des réductions budgétaires successives qu'imposera le gouvernement Trudeau à l'organisation qu'il a contribué à diriger sur presque trois décennies : « If a government could be charged with treason the present one in Canada should be cited, », dira-t-il en 1979 au *Ottawa Citizen*. « The neglected state of our civil plans and preparations for a wartime emergency is a downright disgrace. »



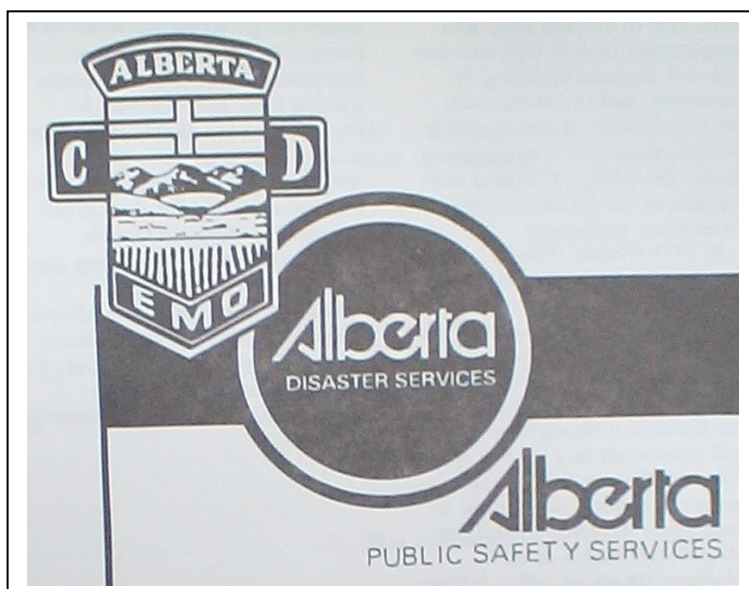
Créé en mars 1974 dans la foulée du Rapport Dare, le Centre national de planification des mesures d'urgence (CNPMU) a pour rôle principal de coordonner, sous la direction générale du Secrétaire adjoint du Cabinet (Planification des mesures d'urgence), les plans du gouvernement fédéral visant à réduire les conséquences négatives des situations d'urgence. Les directeurs régionaux du CNMPE sont responsables de la liaison entre le gouvernement fédéral, les organismes provinciaux et les organismes privés dans leur région sur les questions de planification d'urgence civile. Même s'ils ne sont pas appelés à participer directement au contrôle des opérations d'urgence, ils doivent être à même, tout comme les autres membres du CNMPE, d'offrir toute l'aide possible en cas d'urgence réelle.



[Collection personnelle de l'auteur]



En mars 1974, le COMU perd son nom et devient le Centre national de planification des mesures d'urgence. L'année suivante, l'organisme prendra le nom de Planification d'urgence Canada (PUC) afin de se conformer au Programme d'identité fédérale.

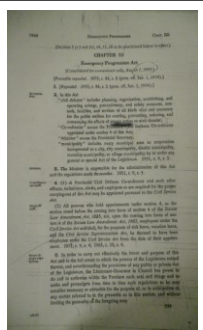
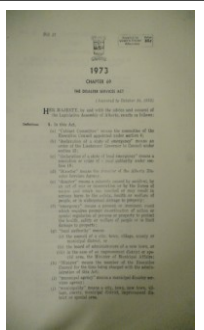
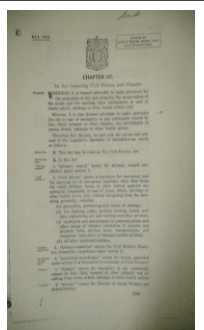
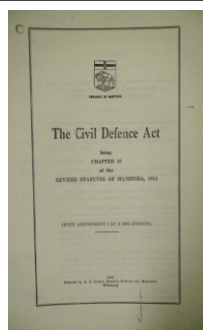
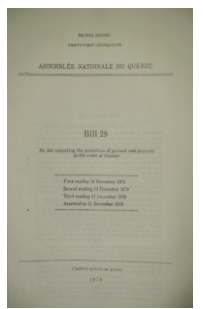
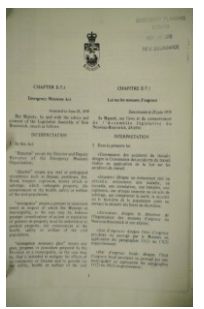
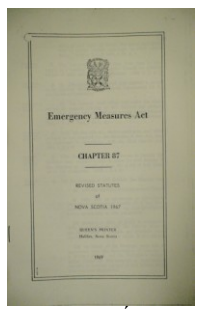
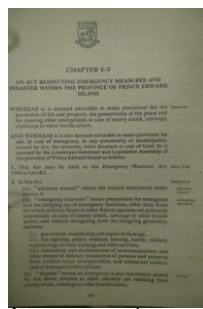
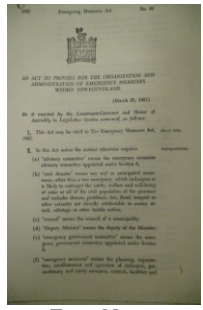
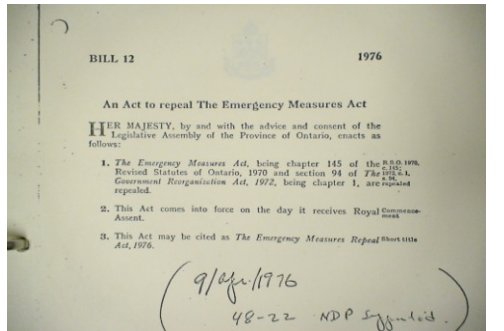


[Photo : *Emergency Planning Digest*, octobre-décembre 1985, p. 23]

En 1971, le programme de défense civile de l'Alberta devient une agence autonome, l'*Alberta Emergency Measures Organization* qui prépare et soumet une nouvelle loi provinciale sur la protection civile, *The Disaster Services Act* en 1973. Cette loi donne suite au changement d'orientation politique qui accorde plus d'importance aux mesures d'urgence de temps de paix. Renommée l'*Alberta Disaster Services*, l'agence sera désignée l'année suivante l'agence de coordination de l'intervention provinciale et le demeurera jusqu'en 1985.

Au moment de la création de Planification d'urgence Canada en 1975, toutes les provinces possèdent un organisme de mesures d'urgence semblable à l'organisme fédéral. Mais, contrairement au gouvernement fédéral, elles ont mis en place bien souvent depuis le début des années 1950 un cadre législatif en appui aux mesures d'urgence. Toutes ont désigné un ministre responsable de la protection civile et ont à leur emploi des planificateurs dans les ministères provinciaux en conformité avec leurs lois sur les urgences respectives que plusieurs ont récemment révisées. Seul l'Ontario fera bientôt exception à la règle alors que la province entend révoquer son *Emergency Services Act*, ce que sanctionne le gouvernement minoritaire de Bill Davis en février 1976.

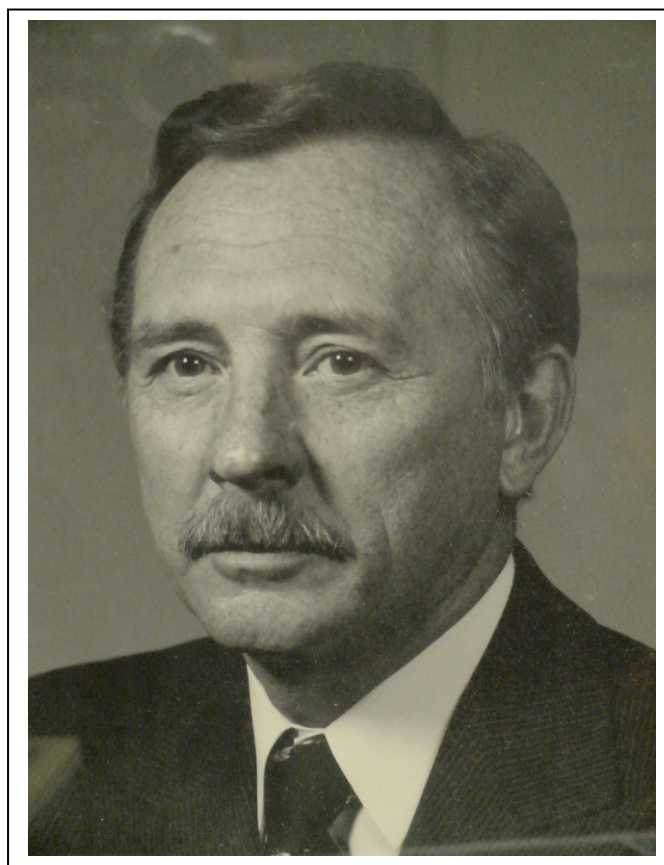
[Photos courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]

 <p>Colombie-Britannique (1975)</p>	 <p>Alberta (1973)</p>	 <p>Saskatchewan (1953)</p>	 <p>Manitoba (1954)</p>
 <p>Québec (1964, ici 1979)</p>	 <p>Nouveau-Brunswick (1973, ici 1978)</p>	 <p>Nouvelle-Écosse (1967)</p>	 <p>Île-du-Prince-Édouard (1966)</p>
 <p>Terre-Neuve (1962)</p>	 <p>Ontario (1970, révocation de l'<i>Emergency Measures Act</i> - 1976)</p>		



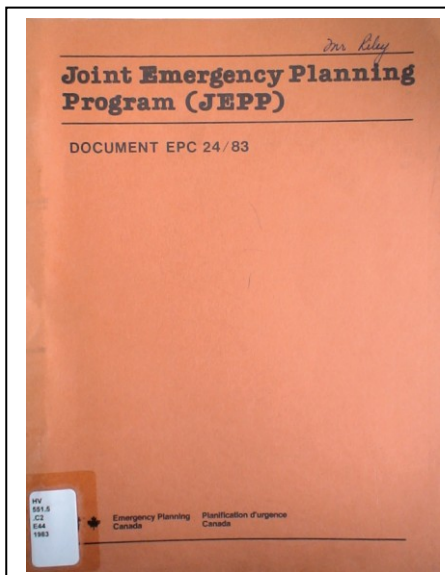
[Photo courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]

En 1975, les installations du Collège canadien des mesures d'urgence à Arnprior sont transférées au ministère des Travaux publics et deviennent le Centre d'études fédérales.



[Photo courtoisie du Musée canadien de la Guerre froide]

Victor G. Walton, Directeur général de Planification d'urgence Canada de 1976 à 1980. Il quitte l'organisation à l'automne 1980 après avoir accepté le poste de directeur de la planification



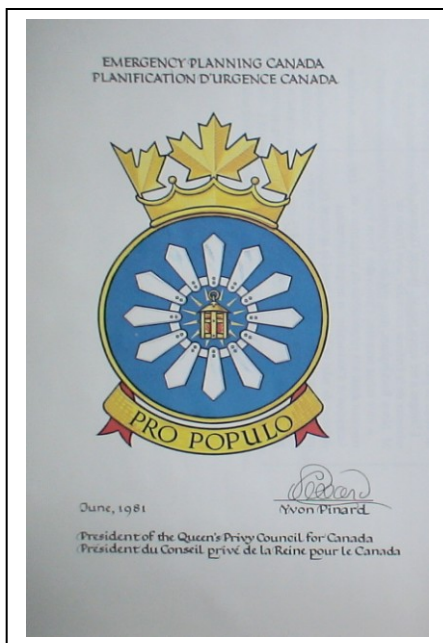
Le Programme conjoint de planification d'urgence (PCPU) est approuvé en octobre 1980 et le ministre Pinard en fait l'annonce le mois suivant à Ottawa. Au moyen de ce programme, le gouvernement entend améliorer la capacité nationale d'intervention en cas d'urgence et contribuer à la réalisation des projets locaux de protection civile. Les projets du PCPU seront assujettis à des critères stricts. « I am sure that you are aware of the severe fiscal restraint, particularly with respect to new programs, which is influencing all our financial decisions at the federal level », avait-il alors déclaré.

[Photo courtoisie de la Bibliothèque de Sécurité publique Canada]



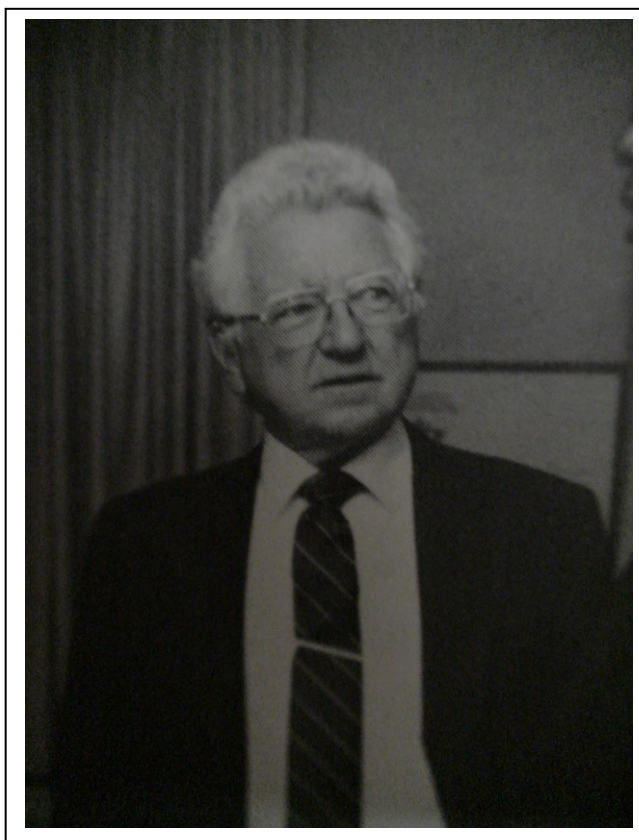
[Photo : *Emergency Planning Digest*, juillet-septembre 1981, p. 8]

En juin 1981, le ministre responsable de la planification d'urgence, Yvon Pinard, rencontre à Ottawa les ministres du Québec, de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ainsi que divers représentants des autres provinces et territoires pour leur expliquer le contenu de la nouvelle politique fédérale en matière d'urgence adoptée en novembre 1970 au moyen du décret CP 1981-1305 sur la planification des mesures d'urgence.



L'emblème de Planification d'urgence Canada qu'approuve en juin 1981 le ministre Yvon Pinard porte la description suivante : « azur à l'intérieur d'un cercle formé de palissades d'argent se trouve une lanterne dorée qui projette des rayons dorés de sa flamme. Le cercle formé de palissades représente la protection contre tout danger éventuel. Ses douze palissades... les dix provinces et les deux territoires liés ensemble pour former le cercle d'unification du Canada... La lanterne, avec ses rayons dorés ou jaunes, apporte la lumière permettant d'éclairer les sphères inconnues où Planification d'urgence Canada doit prendre des mesures pour protéger la population ».

[Photo : *Emergency Planning Digest*, octobre-décembre 1981, p. 23]



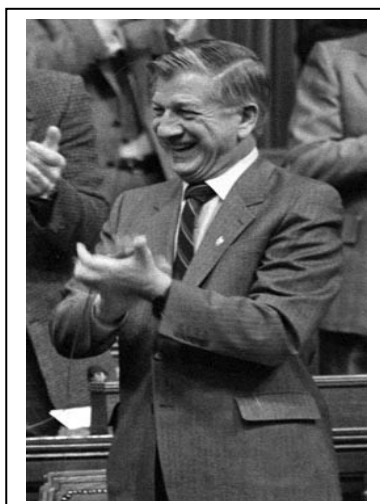
En juillet 1980, le Secrétaire de la planification des mesures d'urgence que dirige Bill Snarr alors Secrétaire adjoint (Planification d'urgence) au BCP depuis sa création en 1975 et Planification d'urgence Canada fusionnent au sein du Bureau du Conseil privé. La nouvelle organisation qui conserve le nom de Planification d'urgence Canada n'est ni séparée ni intégrée au BCP, mais demeure au plan administratif partie de la Défense nationale. Snarr en sera le Directeur exécutif jusqu'en 1988.

[Photo : *Emergency Preparedness Digest*, juillet-septembre 1986, p. 2.]



Le ministre de la Défense nationale et ministre responsable de la planification d'urgence, Robert Coates, en compagnie du Premier ministre Brian Mulroney à sa sortie de la Chambre des Communes après avoir donné sa démission en février 1985. Coates avait accepté la responsabilité de PUC le 17 septembre 1984 dans le premier Cabinet Mulroney.

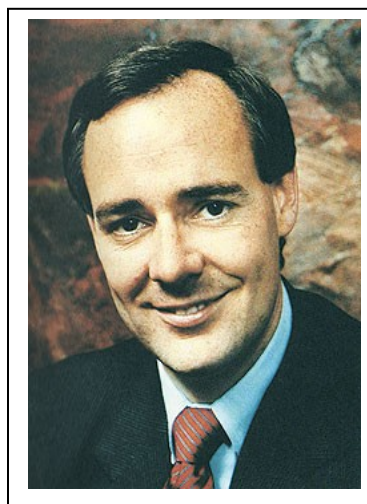
[Photo : *Ottawa Citizen*, 13 février 1985, p. 1.]



[Photo tirée du site de la CBC]

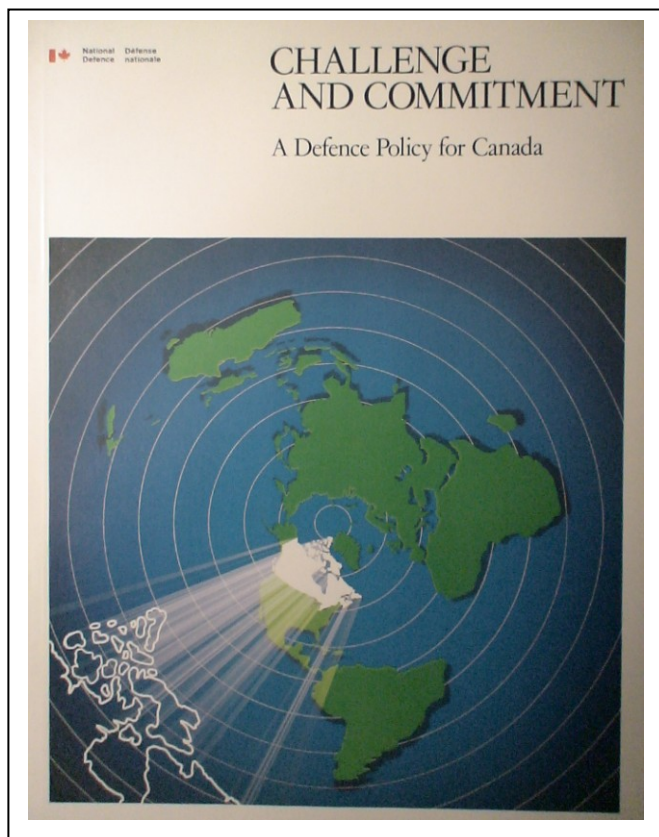


[Photo tirée du site arcticgaspipeline.com]



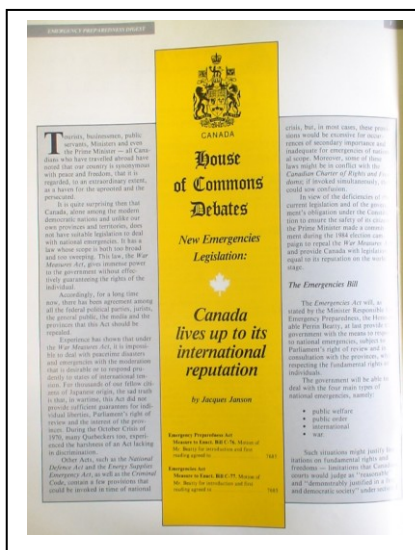
[Photo tirée du site du MDN]

Entre 1985 et 1988, trois ministres progressistes-conservateurs occuperont successivement le poste de ministre responsable de la protection civile. De gauche à droite : Erik Nielsen (février 1985-août 1985), Harvie Andre (août 1985-juin 1986) et Perrin Beatty (juin 1986- janvier 1989).



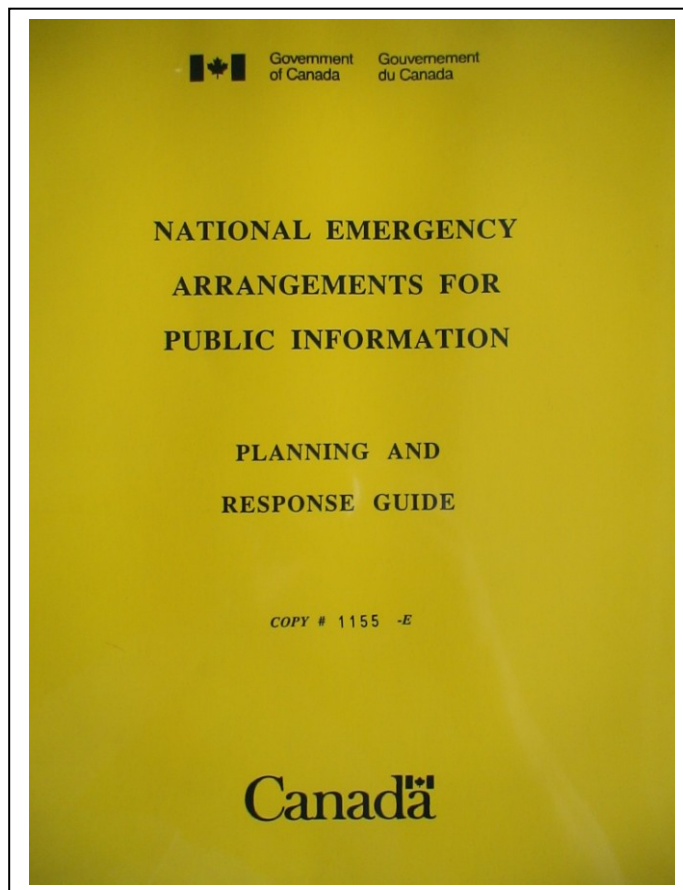
[Collection personnelle de l'auteur]

Le Livre blanc de 1987 vient remplir une promesse électorale du gouvernement de Brian Mulroney de remplacer la *Loi sur les mesures de guerre* par une loi « to deal with the full rage of emergencies ». Dans ce Livre blanc, le gouvernement entend aussi mettre l'accent sur l'importance de la planification d'urgence dans tous les ministères. Quant à PCC, l'organisation est appelée à bénéficier d'un mandat clair au moyen d'une nouvelle législation qui lui sera propre.



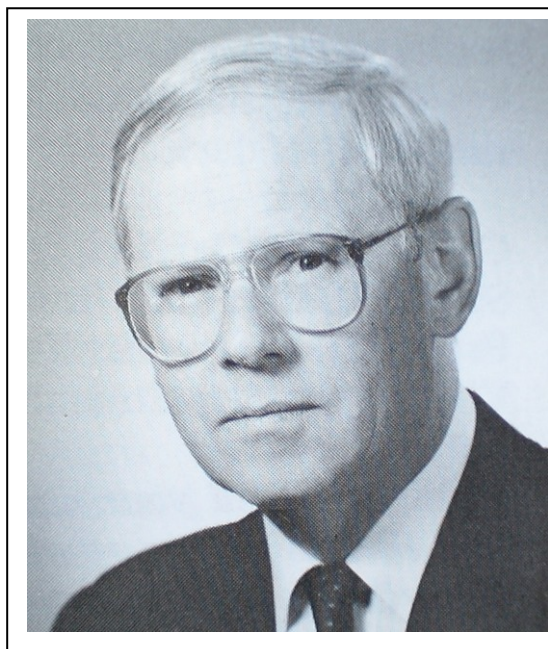
L'*Emergency Preparedness Digest* fera grand cas dans ses pages aux nouvelles couleurs corporatives de Protection civile Canada du dépôt en Chambre en juin 1987 de la *Loi sur les mesures d'urgence* qui fait partie du nouveau cadre législatif canadien en matière de gestion des urgences. Ce cadre comprend la *Loi sur la protection civile* (C-76) qui recevra l'assentiment royal le 27 avril 1988, le jour même de l'adoption par les Communes de la *Loi sur les mesures d'urgence* (C-77).

[Photo : *Emergency Preparedness Digest*, juillet-septembre 1987, p. 2.]



[Photo courtoisie de Sécurité publique Canada]

Dans la foulée de la création de Protection civile Canada de nouvelles responsabilités s'ajoutent au mandat de l'organisation. Ainsi, la planification se rapportant à la mise en place de la Régie nationale d'urgence sur l'information publique que le décret de 1981 avait attribuée à l'origine au Premier ministre vient s'ajouter aux tâches déjà nombreuses de l'organisation.



Le 13 juin 1988, le Premier ministre Brian Mulroney annonçait la nomination de Thomas D'Arcy Finn au poste de Directeur exécutif de PCC. Avant de se joindre à l'organisation, Finn s'était surtout fait connaître pour sa participation à la création du Service canadien du renseignement de sécurité qu'il dirige de 1984 à 1987. Il quitte ce poste en septembre 1987 « after CSIS admitted using false information to obtain a warrant to wiretap a suspected Sikh terrorist following the 1985 Air India explosion ». Sa nomination à PCC est précédée d'une affectation à titre de conseiller spécial auprès du Solliciteur général du Canada.

[Photo: *Emergency Preparedness Digest*, octobre-décembre 1988, p. 34.]

	CHAPTER E-4.6 R.S., 1985, c. 6 (4th Supp.)	CHAPITRE E-4.6 L.R. (1985), ch. 6 (4 ^e suppl.)	
	An Act to provide for emergency preparedness and to make a related amendment to the National Defence Act	Loi prévoyant des mesures de protection civile et modifiant la Loi sur la défense nationale en conséquence	
	[1988, c. 11, assented to 27th April, 1988]	[1988, ch. 11, sanctionné le 27 avril 1988]	
	SHORT TITLE	TITRE ABRÉGÉ	
Short title	1. This Act may be cited as the <i>Emergency Preparedness Act</i> .	1. <i>Loi sur la protection civile</i> .	Titre abrégé
	INTERPRETATION	DÉFINITIONS	
Definitions	2. In this Act,	2. Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.	Définitions
"civil emergency plan" "plan d'intervention civile"	"civil emergency plan" means a plan, measure, procedure or arrangement (a) for dealing with an emergency by the civil population, or (b) for dealing with a civil emergency by the Canadian Forces;	"institution fédérale" Ministère, direction, bureau, conseil, commission, office, service, personne morale ou autre organisme dont un ministre est responsable devant le Parlement.	"institution fédérale" "government institution"
"government institution" "institution fédérale"	"government institution" means any department, branch, office, board, agency, commission, corporation or body for the administration or affairs of which a minister of the Crown is accountable to the Parliament of Canada;	"ministre" Le membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada chargé par le gouverneur en conseil de l'application de la présente loi.	"ministre" "Minister"
"Minister" "ministres"	"Minister" means such member of the Queen's Privy Council for Canada as is designated by the Governor in Council as the Minister for the purposes of this Act;	"plan d'intervention civil" Plan, mesure, méthode ou autre disposition à mettre en oeuvre : a) soit par la population civile pour faire face à une situation de crise; b) soit par les Forces canadiennes pour faire face à une situation de crise civile.	"plan d'intervention civil" "civil emergency plan"
"provincial emergency" "situation de crise provinciale"	"provincial emergency" means an emergency occurring in a province if the province or a local authority in the province has the primary responsibility for dealing with the emergency. R.S., 1985, c. 6 (4th Supp.), s. 2; 1995, c. 29, s. 23(F).	"service" [Abrogée, 1995, ch. 29, art. 23]	
		"situation de crise provinciale" Crise, survenant dans une province, à laquelle la province ou une administration locale est chargée de faire face en premier lieu. L.R. (1985), ch. 6 (4 ^e suppl.), art. 2; 1995, ch. 29, art. 23(F).	"situation de crise provinciale" "provincial emergency"

[Photo : Collection personnelle de l'auteur]

Presque jour pour jour, cinquante ans après la création du Sous-comité sur les précautions contre les raids aériens qui allait donner naissance à la première organisation de protection civile du Canada, le gouvernement fédéral se dote d'un cadre législatif en matière de gestion des urgences qui comprend la première *Loi sur la protection civile*.